

Rapport annuel

2019



Sur le Prix et la Qualité des Services d'Eau et d'Assainissement

3a rue de l'Industrie * CS 10228 * 68704 Cernay Cedex
Tél. 03 89 75 47 72 * Fax 03 89 75 78 14





*LE SERVICE PUBLIC
DE L'EAU*

LE SERVICE PUBLIC DE L'EAU

INTRODUCTION.....	5
LE TERRITOIRE CONCERNE ET LES MISSIONS.....	5 à 7
1) Exploitation en régie (D101.0)	5
2) Exploitation en délégation de service public (D101.0)	6
3) Exploitation par le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de la Doller (D101.0).....	6
4) Schéma des secteurs.....	7

Exploitation en régie

Les ressources	10
Schéma de production et de distribution	11
BILAN HYDRAULIQUE	12 à 14
1) Production 2019	12 à 14
DISTRIBUTION ET CONSOMMATION	15 à 17
1) Le réseau	15
2) Travaux d'entretien et réparation en 2019 sur le réseau d'eau	16
3) Nombre d'abonnés	17
4) Volumes comptabilisés	17
5) Volumes facturés	17
INDICATEURS DE PERFORMANCE.....	18 à 20
1) Rendement du réseau de distribution (P 104.3)	18
2) Tableau des indicateurs	19
3) La performance réseau calculée sur une période de relevé	20
4) L'ILC et rendement Grenelle 2	20
LA QUALITE DE L'EAU	21 à 25
1) Mesures de prévention pour la qualité de la production	21
2) Type de traitement	21
3) Surveillance de la qualité distribuée	21 à 25
INDICATEURS FINANCIERS	26 à 27
1) La tarification (D102.0)	26 à 27
INDICATEURS DESCRIPTIFS DES SERVICES	28
1) Les composants d'une facture d'eau d'un ménage de référence (120 m ³ sur l'année)	28
AUTRES INDICATEURS FINANCIERS	29 à 30
1) La Balance Générale du compte administratif 2019	29
2) La dette	30

Exploitation en délégation de service public

CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE	34 à 37
1) Mode de gestion du service	34
- Plan simplifié du réseau d'alimentation en eau potable	35
L'INVENTAIRE DU PATRIMOINE	36 à 38
1) Les ressources	36
2) Les installations de production / traitement	36
3) Les châteaux d'eau et réservoirs	37
4) Les stations de pompage / relevage	37
- Synoptique	38
BILAN HYDRAULIQUE 2019	39 à 40
1) Volumes d'eau brute prélevés (m ³)	39
2) Volumes d'eau potable produits (m ³)	39
3) Volumes d'eau potable importés et exportés (m ³)	40
4) Volumes mis en distribution sur période de relevé (m ³)	40
5) Volumes consommés autorisés (m ³)	40
DISTRIBUTION ET CONSOMMATION	41 à 43
1) Le réseau	41
2) Travaux d'entretien et de réparation en 2019 sur le réseau d'eau	41 à 42
3) Nombre d'abonnés	43
4) Volumes d'eau potable vendus (m ³)	43
INDICATEURS DE PERFORMANCE	44 à 46
1) Rendement du réseau de distribution (P104.3)	44
2) Tableau des indicateurs	45
3) La performance réseau calculée sur une période de relevé	46
4) L'ILC et rendement Grenelle 2	46
TARIFICATION DE L'EAU ET RECETTES DU SERVICE (D102.0)	47 à 49
1) Modalités de tarification	47
2) Facture d'eau type	48 à 49
3) Recettes	49
SERVICE CLIENTS	50
1) Accueil et information	50
2) La relation clients	50
3) Recouvrement (P154.0)	50
FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS	51
1) Montants financiers (Communauté de Communes)	51
2) Etat de la dette du service (Communauté de Communes) (P153.2)	51
3) Amortissement (Communauté de Communes)	51
QUALITE DE L'EAU	52 à 62
1) Surveillance de la qualité distribuée (P101.1 et 102.1)	52 à 62
PROGRAMME PREVISIONNEL DES TRAVAUX SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE DE LA CCTC EN 2020	63

INTRODUCTION



Les rapports annuels sur le prix et la qualité du service de l'eau potable, de l'assainissement collectif et de l'assainissement non collectif, sont destinés à l'information des usagers et à la transparence de la gestion des services.

Ils détaillent les activités réalisées durant l'exercice par la collectivité pour ses compétences.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 2224-5, le maire ou le président présente un rapport annuel à son assemblée délibérante. Le rapport et l'avis de l'assemblée délibérante sont mis à disposition du public dans les conditions prévues à l'article L 1411-13 du CGCT.

Le décret 95-635 du 6 mai 1995, fixe les indicateurs techniques et financiers figurant obligatoirement dans le rapport.

De plus le rapport annuel doit respecter de nouvelles exigences depuis la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques du 30 décembre 2006, selon le décret 2007-675 et l'arrêté du 2 mai 2007.

La circulaire n°12/DE du 28 avril 2008 informe sur les modalités d'établissement du rapport, définissant notamment les « indicateurs de performance » dont les fiches sont nommées par des codes rappelés dans le présent rapport (Dxxx.x pour les indicateurs descriptifs ou Pxxx.x pour les indicateurs de performance).

Le territoire et la population desservie

La Communauté de Communes de Thann-Cernay est composée de 16 communes.

La gestion de l'eau est divisée en 3 secteurs :

1. Exploitation en régie (D101.0)

La population desservie (données INSEE au 1^{er} janvier 2019) est la suivante :

- Cernay 11 834 hab.
- Steinbach 1 401 hab.
- Uffholtz 1 809 hab.
- Wattwiller 1 692 hab.

Population totale 16 736 hab.

2. Exploitation en délégation de service public (D101.0)

La délégation de service public a été confiée à SUEZ par délibération du 8 mars 2010 mais les investissements et les projets sont gérés par les services techniques de la CCTC.

La population desservie (données INSEE au 1^{er} janvier 2019) est la suivante :

➤ Bitschwiller-les-Thann	1 997 hab.
➤ Bourbach-le-Bas	588 hab.
➤ Bourbach-le-Haut	430 hab.
➤ Leimbach	897 hab.
➤ Rammersmatt	224 hab.
➤ Roderen	919 hab.
➤ Thann	7 979 hab.
➤ Vieux-Thann	2 903 hab.
➤ Willer-sur-Thur	1 877 hab.

Population totale 17 814 hab.

3. Exploitation par le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de la Doller (D101.0)

La population desservie (données INSEE au 1^{er} janvier 2019) est la suivante :

➤ Aspach-le-Bas	1 359 hab.
➤ Aspach-Michelbach	1 848 hab.
➤ Schweighouse/Thann	801 hab.

Population totale 4 008 hab.



SECTEUR THANN

Exploitation
AEP et Assainissement
en DSP par
la Lyonnaise - des - Eaux

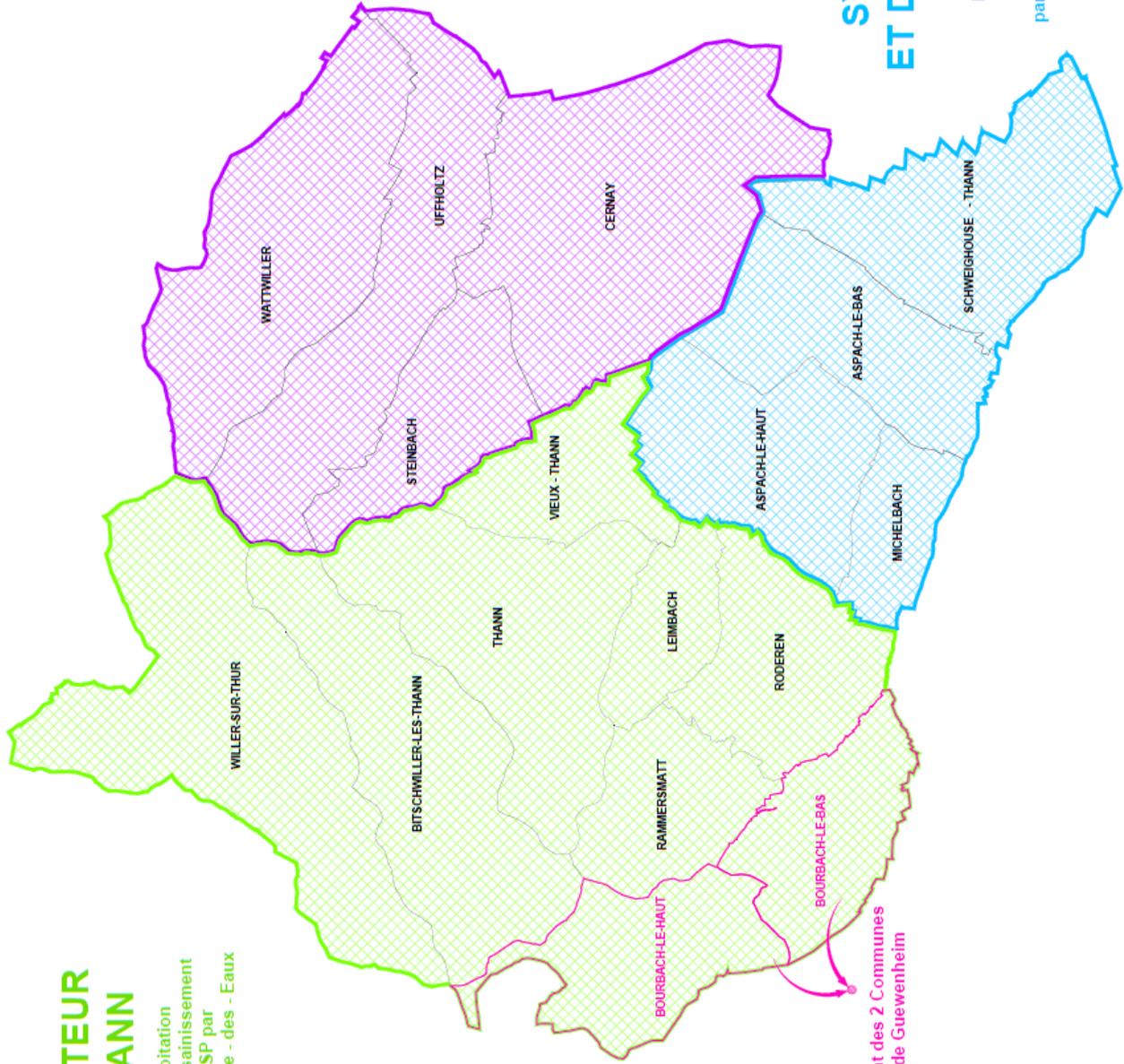
SECTEUR CERNAY

Exploitation
AEP et Assainissement
en régie

SYNDICATS D'AEP ET D'ASSAINISSEMENT

Gestion de l'AEP
par le Syndicat SIAEP de la Doller

Gestion de l'Assainissement
par le Syndicat Mixte d'assainissement
de la Basse Vallée de la Doller





Exploitation en régie

Les ressources

Le réseau des 4 communes est interconnecté selon le schéma du tableau de la page 11.

CERNAY

La Ville de Cernay est alimentée par 5 puits :

- 3 puits situés rue des Puits à Cernay,
- 1 puits situé rue Sandoz à Cernay,
- 1 puits situé sur le territoire de la commune d'Uffholtz, qui est à l'arrêt depuis le 29 avril 2008, pour des raisons de dépassement de la teneur en BROMACIL.

Une interconnexion Wittelsheim/Cernay/Thann permet un approvisionnement en eau de 1 000 m³/jour maximum pour le secteur de la régie de Cernay et de 3 000 m³/jour maximum pour le secteur exploité en DSP de Thann.



STEINBACH

La commune de Steinbach est uniquement alimentée par l'eau produite à Cernay.

UFFHOLTZ

En 2019, la commune d'Uffholtz a été alimentée pour un tiers par les sources communales, le solde étant assuré par l'apport de Cernay.

En raison d'un risque potentiel de pollution bactériologique des sources, un traitement par rayons ultra-violet (UV) assure la qualité d'eau distribuée dans la commune.

WATTWILLER

La commune de Wattwiller comporte deux zones de distribution :

- Le réseau haut est desservi par le réservoir principal qui est alimenté par le réseau de Cernay.
- Le réseau bas est desservi par le réservoir village (bas) alimenté par deux sources (appelées Communale et Deronne), ainsi que par un complément du réservoir principal selon les besoins.

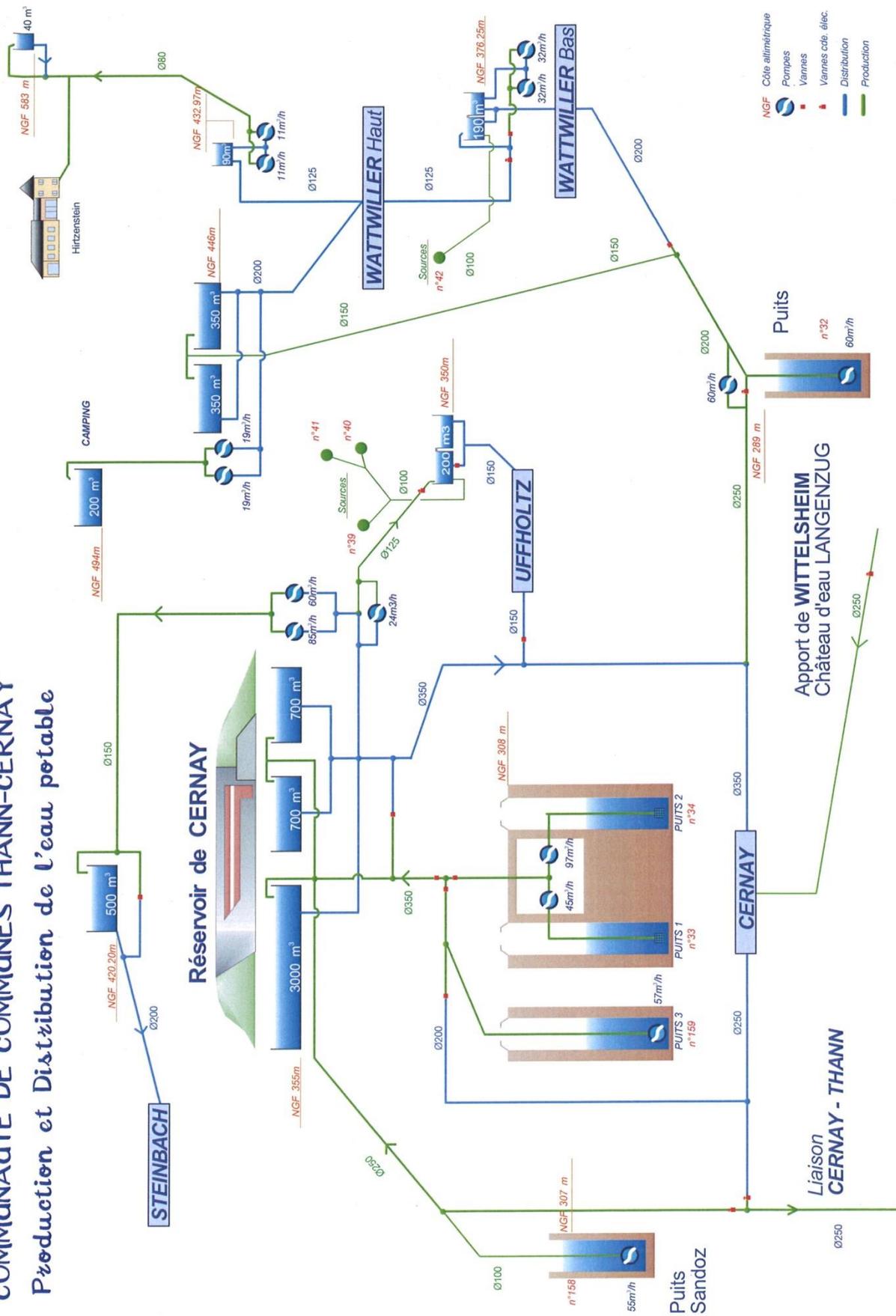


Le réservoir du camping est alimenté directement par le réservoir principal.

Les deux sources (Communale et Deronne) sont traitées bactériologiquement par UV.

COMMUNAUTE DE COMMUNES THANN-CERNAY

Production et Distribution de l'eau potable



BILAN HYDRAULIQUE

Cette partie présente de façon détaillée le bilan hydraulique explicitant les différents volumes prélevés et éventuellement achetés ou vendus, mais également les volumes produits et distribués. Les notions de rendement et d'indice linéaire de perte sont également abordées.

1) PRODUCTION 2019

CERNAY

	2017	2018	2019	Variation N/N-1 (%)
Volumes prélevés				
Puits 1 et 2	390 613 m ³	413 801 m ³	0 m ³	-100,00
Puits 1		21 794 m ³	233 723 m ³	+972,42
Puits 2		95 155 m ³	441 696 m ³	+364,19
Puits 3	340 564 m ³	271 614 m ³	87 564 m ³	-67,76
Puits Sandoz	327 725 m ³	268 036 m ³	255 702 m ³	-4,60
Puits Uffholtz/Cernay	0 m ³	0 m ³	0 m ³	-
<i>Total volumes prélevés (A)</i>	<i>1 058 902 m³</i>	<i>1 070 400 m³</i>	<i>1 018 685 m³</i>	<i>-4,83</i>
Volumes importés				
Apport de Guewenheim	0 m ³	0 m ³	0 m ³	-
Apport de Wittelsheim	54 932 m ³	35 191 m ³	25 927 m ³	-26,32
<i>Total volumes importés (B)</i>	<i>54 932 m³</i>	<i>35 191 m³</i>	<i>25 927 m³</i>	<i>-26,32</i>
Volumes exportés				
Exportés vers Steinbach	52 568 m ³	51 494 m ³	52 909 m ³	+2,75
Exportés vers Uffholtz	65 641 m ³	47 255 m ³	41 400 m ³	-12,39
Exportés vers Wattwiller	78 971 m ³	84 021 m ³	75 370 m ³	-10,30
Export vers Thann	141 517 m ³	147 660 m ³	105 064 m ³	-28,85
<i>Total volumes exportés (C)</i>	<i>338 697 m³</i>	<i>330 430 m³</i>	<i>274 743 m³</i>	<i>-16,85</i>
TOTAL volumes mis en distribution (A+B-C)	775 137 m³	775 461 m³	769 869 m³	-0,72

STEINBACH

	2017	2018	2019	Variation N/N-1 (%)
Volumes importés				
Apport de Cernay	52 568 m ³	51 494 m ³	52 909 m ³	+2,75
TOTAL volumes mis en distribution	52 568 m³	51 494 m³	52 909 m³	+2,75

UFFHOLTZ

	2017	2018	2019	Variation N/N-1 (%)
Volumes prélevés				
Sources	9 006 m ³	19 919 m ³	19 146 m ³	-3,88
Volumes importés				
Apport de Cernay	64 981 m ³	46 495 m ³	41 400 m ³	-10,96
Estimation maillage réseau Cernay	660 m ³	760 m ³	560 m ³	-26,32
<i>Total volumes importés</i>	<i>65 641 m³</i>	<i>47 255 m³</i>	<i>41 960 m³</i>	<i>-11,21</i>
TOTAL volumes mis en distribution	74 647 m³	67 174 m³	61 106 m³	-9,03

WATTWILLER

	2017	2018	2019	Variation N/N-1 (%)
Volumes prélevés				
Source	20 762 m ³	21 827 m ³	19 445 m ³	-10,91
Volumes importés				
Puits Uffholtz/Wattwiller	0 m ³	0 m ³	0 m ³	-
Apport de Cernay	78 971 m ³	84 021 m ³	75 370 m ³	-10,30
TOTAL	99 733 m³	105 848 m³	94 815 m³	-10,42

VOLUMES TOTAL MIS EN DISTRIBUTION

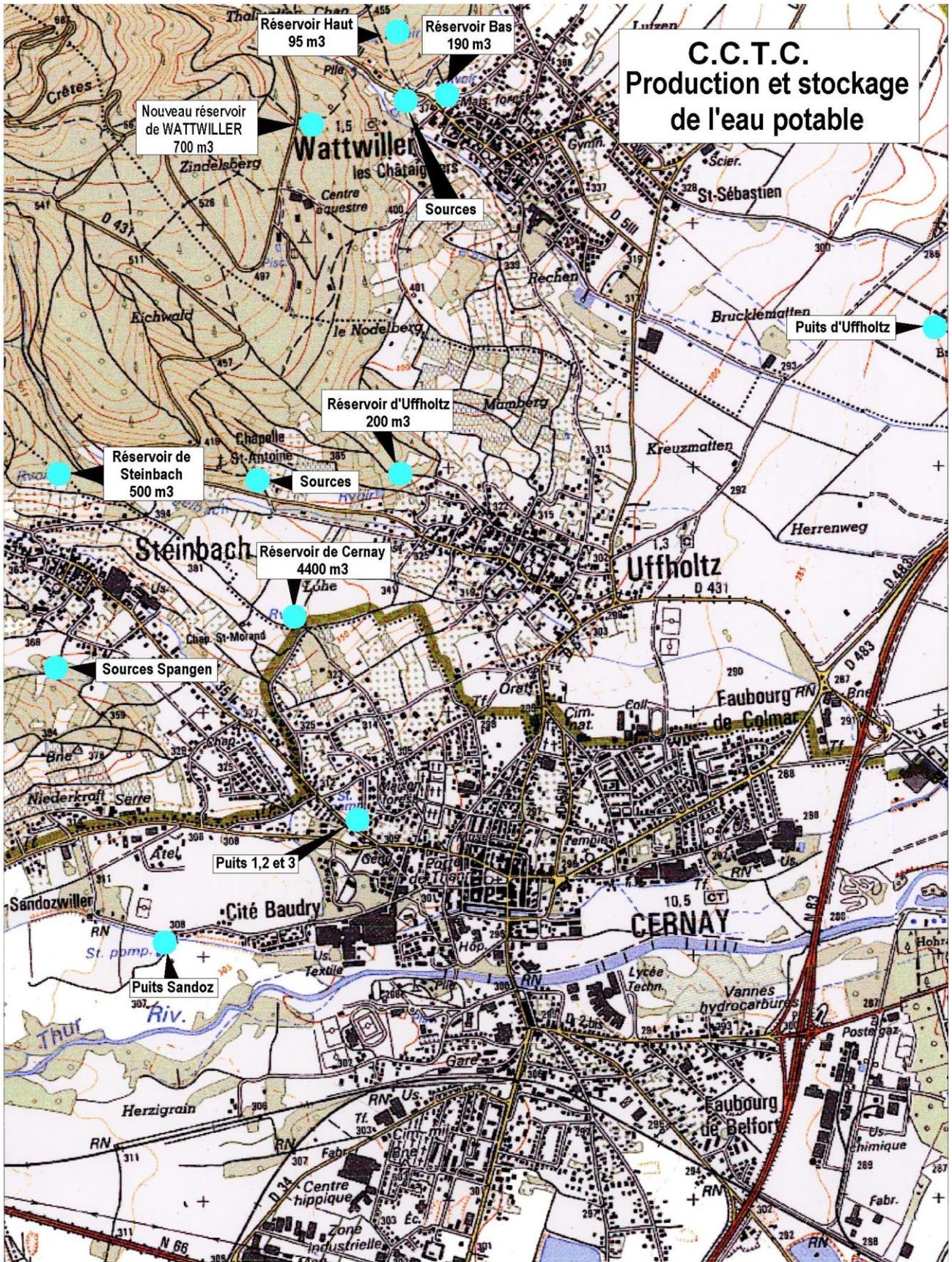
PRODUCTION	2017	2018	2019	Variation N/N-1 (%)
Volumes prélevés (A)	1 088 670 m ³	1 112 146 m ³	1 057 276 m ³	-4,93
Volumes importés (B)	54 932 m ³	35 191 m ³	25 927 m ³	-26,32
Volumes exportés (C)	141 517 m ³	147 660 m ³	105 064 m ³	-28,85
TOTAL volumes mis en distribution (A+B-C)	1 002 085 m³	999 677 m³	978 139 m³	-2,15

Commentaire :

Les volumes mis en distribution pour l'année 2019 s'établissent à 978 139 m³, soit en moyenne 2 680 m³/j.

Globalement, les volumes prélevés et importés pour l'année 2019 ont diminué de 64 134 m³ et les volumes exportés ont également diminué de 42 596 m³.

Le rapport des volumes mis en distribution et des volumes vendus (p. 18) permet de conclure à une amélioration du rendement du réseau.



C.C.T.C.
Production et stockage
de l'eau potable

Echelle: 1/20 000

DISTRIBUTION ET CONSOMMATION

1) LE RESEAU

a. Longueur du réseau

Le réseau d'eau potable compte, au 31 décembre 2019, **130,358** kilomètres linéaires de conduites hors branchements.

Il est réparti de la façon suivante entre les communes :

- CERNAY 84,358 Km
- STEINBACH 12,550 Km
- UFFHOLTZ 13,947 Km
- WATTWILLER 19,498 Km

b. Extension du réseau en 2019

- CERNAY : - Rue de Lutterbach Ø 100 / 55 ml

c. Les capacités de stockage

Les volumes des réservoirs de la Communauté de Communes sont les suivants :

- CERNAY : - 2 cuves de 700 m³ + 1 cuve de 3 000 m³ soit un total de **4 400 m³**,
- STEINBACH : - 1 cuve de **500 m³**,
- UFFHOLTZ : - 2 cuves de 100 m³, soit **200 m³**
- WATTWILLER : - 2 cuves de 350 m³ soit **700 m³** (principal),
- 2 cuves de 95 m³, soit **190 m³** (réservoir village),
- 1 cuve de **90 m³** (réservoir relais)



TOTAL DE STOCKAGE 6 080 m³

2) TRAVAUX D'ENTRETIEN ET DE REPARATION EN 2019 SUR LE RESEAU D'EAU

↳ Renouvellement du réseau en 2019

- CERNAY : - Avenue Charles De Gaulle Ø 150 / 880 ml
- Rue du Parc Ø 100 / 22 ml
- WATTWILLER : - Rue des Bains Ø 100 / 32 ml
- Rue des Châtaigniers Ø 100 / 30 ml

↳ Intervention sur canalisations

	2017	2018	2019
Rupture de conduite principale	29	8	11
Rupture de branchements	13	7	8

↳ Bouches et poteaux d'incendie

	2017	2018	2019
Remplacements complets	11	6	7
Nouvelles installations	1	0	0
Suppressions hydrants et PI	0	0	3
Réparation PI	0	0	1

↳ Robinets-vannes

	2017	2018	2019
Renouvellements de robinets-vannes principaux	0	22	16
Renouvellements de robinets-vannes des branchements	34	70	64

↳ Branchements eau

	2017	2018	2019
Nouveaux branchements	42	38	34
Renouvellements complets	59	36	55
Renouvellements d'ensembles de comptage	49	63	49
Changements de compteurs	499	478	351
Réparation comptage	9	2	5
Individualisation	7	11	4

3) NOMBRE D'ABONNES

	2015	2016	2017	2018	2019	Variation N/N-1 (%)
CERNAY	3 421	3 464	3 478	3 512	3 570	+1,65
STEINBACH	568	580	585	593	596	+0,51
UFFHOLTZ	719	730	739	746	749	+0,40
WATTWILLER	733	739	741	784	790	+0,77
TOTAL	5 441	5 513	5 543	5 635	5 705	+1,24

Chaque immeuble ou maison particulière est raccordé au réseau par l'intermédiaire d'un branchement équipé d'un compteur. En 2019, on dénombre 5 705 abonnés.

4) VOLUMES COMPTABILISES

	PARTICULIERS		GRANDS CONSOmmATEURS		TOTAL		Variation N/N-1 (%)
	2018	2019	2018	2019	2018	2019	
CERNAY	518 521	500 371	114 718	106 021	633 239	606 382	-4,24
STEINBACH	56 101	53 809	-	-	56 101	53 809	-4,09
UFFHOLTZ	78 613	71 532	-	-	78 613	71 532	-9,01
WATTWILLER	74 274	77 472	23 438	9 503	97 712	86 975	-10,99
TOTAL	727 509	703 184	138 156	115 524	865 665	818 708	-5,42

Commentaire :

Les volumes comptabilisés pour l'année 2019 s'élèvent à 818 708 m³, soit en moyenne 2 243 m³/j. Ils ont diminué de 46 957 m³, soit -5,42 % par rapport à l'année 2018.

5) VOLUMES FACTURES

	PARTICULIERS		GRANDS CONSOmmATEURS		TOTAL		Variation N/N-1 (%)
	2018	2019	2018	2019	2018	2019	
CERNAY	511 108	499 456	114 718	106 021	625 826	605 477	-3,25
STEINBACH	56 101	53 671	-	-	56 101	53 671	-4,33
UFFHOLTZ	76 800	71 481	-	-	76 800	71 481	-6,93
WATTWILLER	74 273	77 257	23 438	9 503	97 711	86 760	-11,21
TOTAL	718 282	701 865	138 156	115 524	856 438	817 389	-4,56

Commentaire :

Les volumes facturés pour l'année 2019 s'élèvent à 817 389 m³, soit en moyenne 2 239 m³/j. Ils ont diminué de 39 049 m³, soit 4,56 % par rapport à l'année 2018.

INDICATEURS DE PERFORMANCE

1) RENDEMENT DU RESEAU DE DISTRIBUTION (P104.3)

Rendement du réseau de distribution

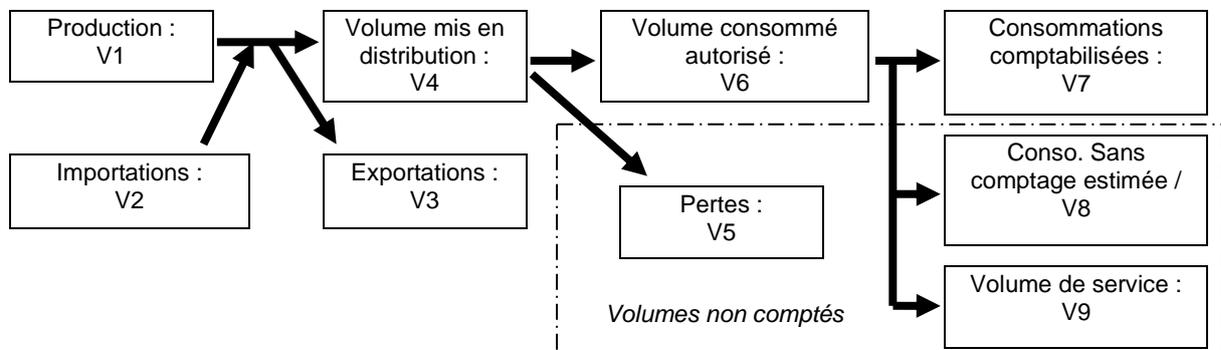
Volume produit (V1)	1 057 276 m ³
Volume importé (V2)	25 927 m ³
Volume exporté (V3)	105 064 m ³
Volume mis en distribution (V4)	978 139 m ³
Pertes (V5)	154 251 m ³
Volume consommé autorisé (V6)	823 888 m ³
Volume comptabilisé (V7)	818 708 m ³
Volume consommateurs sans comptage (V8)	1 800 m ³
Volume de service de réseau (V9)	4480 m ³

V3 Le rendement du réseau de distribution est de :

	2016	2017	2018	2019
Rendement	90,94 %	85,59 %	88,77 %	85,76 %

V2 Le rendement du réseau de distribution se calcule de la façon suivante : $Rdt = (V6+V3)/(V1+V2)$

V1 Les volumes suivants sont des volumes annuels (en m³/an) :



2) TABLEAU DES INDICATEURS

Les indicateurs de performance		2019	Unité	Degré de fiabilité
Indicateurs du décret du 2 mai 2007				
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	16 736	Nombre	A
VP.056	Nombre d'abonnements	5 705	Nombre	A
VP.077	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)	130,358	Km	A
D102.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³	2,18	€ TTC/m ³	A
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100	%	A
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	100	%	A
P104.3	Rendement du réseau de distribution	85,76	%	A
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	105	Points de 0 à 120	A
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés	3,35	m ³ /km/jour	A
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau	3,24	m ³ /km/jour	A
Indicateurs de performance				
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,80	%	A
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la réserve en eau	100	%	B



3) LA PERFORMANCE RESEAU CALCULEE SUR UNE PERIODE DE RELEVÉ (DECRET 2 MAI 2007)

Indice linéaire de pertes (m³/km/j) – Indice linéaire des volumes non comptés (m³/km/j)				
Désignation	2017	2018	2019	Variation N/N-1 (%)
Volumes mis en distribution (D)	1 002 085	999 677	978 139	-2,15
Volumes comptabilisés (E)	832 064	865 665	818 708	-5,42
Volumes consommés autorisés (H)	837 344	870 845	823 888	-5,39
Pertes en réseau (D-H) = (J)	164 741	128 832	154 251	+19,73
Volumes non comptés (D-E) = (K)	170 021	134 012	159 431	+18,97
Volumes eau potable exportés (C)	141 517	147 660	105 064	-28,85
Linéaire du réseau de distribution (km) (L)	129,624	130,303	130,303	-
Période d'extraction des données (jours) (M)	365	365	365	-
Indice linéaire de pertes (J)/(MxL)	3,48	2,71	3,24	+19,56
Indice linéaire des volumes non comptés (K)/(MxL)	3,59	2,82	3,35	+18,79

4) L'ILC ET RENDEMENT GRENELLE 2

Le décret n°2012-97 du 27 janvier 2012 relatif à la définition d'un descriptif détaillé des réseaux des services publics de l'eau et de l'assainissement et d'un plan d'actions pour la réduction des pertes d'eau du réseau de distribution d'eau potable fixe le niveau minimum du rendement de réseau à atteindre pour chaque collectivité en fonction de l'indice linéaire de consommation du réseau concerné.

Si le rendement minimum défini par le décret n'est pas atteint, la collectivité devra établir un plan d'action pour la réduction des pertes en eau de son réseau de distribution. A défaut, une majoration de la redevance pour prélèvement sur la ressource en eau est appliquée.

Désignation	2018	2019
Volumes consommés autorisés (H)	870 845	823 888
Linéaire du réseau de distribution (km) (L)	130,303	130,303
Indice Linéaire de consommation (H+C) / (365 x L)	21,41	19,53
Valeur du terme fixe (N)	65	65
Obligation de performance Grenelle 2 rendement de réseau = (N) + 0,2 ILC (%)	69,28	68,91
Rendement de réseau (%) = (H + C) / (A' - A'' + B)	88,77	85,76

LA QUALITE DE L'EAU

1) MESURES DE PREVENTION POUR LA QUALITE DE LA PRODUCTION

Elles ont été prescrites par un arrêté préfectoral le 23 avril 1975 et un arrêté modificatif du 26 octobre 1979, fixant :

- ↳ le périmètre de protection immédiate,
- ↳ le périmètre de protection rapprochée,
- ↳ le périmètre de protection éloignée,

pour les sites suivants :

- ↳ les puits 1, 2 et 3 à Cernay,
- ↳ les 3 sources (Deronne, Calvaire et Communale) de Wattwiller,
- ↳ les 3 sources (Stoeckle, Sturchel et St-Antoine) d'Uffholtz,
- ↳ le puits d'Uffholtz,
- ↳ le puits Sandoz à Cernay.



Un nouvel arrêté préfectoral du 6 octobre 2015 modifie les périmètres de protection pour les puits n° 1, 2 et 3 à Cernay.

2) TYPE DE TRAITEMENT

Traitement par rayons ultra-violet (UV).

- UFFHOLTZ : sortie du réservoir,
- WATTWILLER : entrée des sources dans le réservoir village.

3) SURVEILLANCE DE LA QUALITE DISTRIBUEE

Le laboratoire CAR (agréé par le Ministère de la Santé), en collaboration avec l'Agence Régionale de Santé de Colmar, a effectué 62 analyses dans les 4 communes en 2019, réparties comme suit :

- ↳ Cernay et Wattwiller secteur zone haute : 30 analyses réalisées sur le réseau dont 1 analyse non-conforme, soit 96,67 % de taux de conformité et 100 % conforme aux limites de qualité et physico-chimiques.
- ↳ Steinbach : 13 analyses réalisées sur le réseau. L'eau produite et distribuée est 100 % conforme aux limites de qualité bactériologiques et physico-chimiques.
- ↳ Uffholtz : 10 analyses réalisées sur le réseau. L'eau produite et distribuée est 100 % conforme aux limites de qualité bactériologiques et physico-chimiques.
- ↳ Wattwiller secteur zone basse : 9 analyses réalisées sur le réseau. L'eau produite et distribuée est 100 % conforme aux limites de qualité bactériologiques et physico-chimiques.

Qualité de l'eau distribuée en 2019

Synthèse du contrôle sanitaire



www.grand-est.ars.sante.fr

Mars 2020



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide

Les limites de qualité sont des valeurs obligatoires. Les références de qualité sont des valeurs guide (voir verso)



Consultez les résultats d'analyses sur www.eaupotable.sante.gouv.fr sur www.ars.grand-est.sante.fr

Agence Régionale de Santé Grand Est

Délégation Territoriale du Haut-Rhin

45 rue de la Fecht - 68000 Colmar
03 69 49 30 41
ars-grandest-DT68-VSSE@ars.sante.fr

Credits photos : fotofox.com

CERNAY ET WATTWILLER ZONE HAUTE

ORIGINE DE L'EAU

Les communes de CERNAY et WATTWILLER secteur zone haute (12234 habitants)¹ sont alimentées en eau par 4 forages de la Communauté de Communes de THANN-CERNAY. Ces ressources ont été déclarées d'utilité publique les 23/04/1975, 21/11/1978 et 06/10/2015 ; elles disposent de périmètres de protection.

Un apport d'eau du SIAEP de la Vallée de la DOLLER ou du SIVU du Bassin Potassique de la HARDT est possible en cas de besoin.

L'eau produite à partir de l'un des forages (Sandozwiller) est désinfectée par rayonnements ultraviolets ; l'eau captée sur les 3 autres forages est produite sans traitement. Des prélèvements d'eau sont réalisés aux captages, au réservoir et sur le réseau de distribution.

(1) population au 01/01/2014

QUALITE DE L'EAU DU ROBINET

30 prélèvements d'eau ont été réalisés. Les prélèvements et analyses sont réalisés par le laboratoire agréé par le ministère chargé de la santé.

BACTERIOLOGIE

Absence exigée de bactéries indicatrices de pollution.

- 30 analyses bactériologiques réalisées sur l'ensemble du réseau d'eau potable.
- 1 analyse non-conforme aux limites de qualité réglementaires.
- Taux de conformité : 96,67 %

Eau de très bonne qualité microbiologique.

Une analyse d'eau a révélé ponctuellement la présence de bactéries à des teneurs faibles ne nécessitant pas de restriction d'usage. L'exploitant a mis en œuvre toutes les mesures nécessaires pour rétablir la qualité de l'eau distribuée.

DURETE, PH

Référence de qualité : pH 6,5 à 9

- Dureté : 10,0°f (degré français)
- pH : 7,2

Eau très douce (très peu calcaire).

Eau peu minéralisée, agressive, susceptible de corroder et dissoudre, dans certaines conditions défavorables (température, stagnation...) les métaux des canalisations. **Il est recommandé de ne pas consommer l'eau immédiatement après ouverture du robinet lorsqu'elle a stagné dans les conduites (au-delà de 30 minutes), mais de procéder à un écoulement préalable (voir fiche d'information jointe).**

NITRATES

Limite de qualité : 50 mg/l

- Teneur moyenne : 8,5 mg/l
- Teneur maximale : 9,2 mg/l

Ces valeurs témoignent d'une ressource bien protégée des apports en nitrates.

CHLORURES, SODIUM ET FLUOR

Références de qualité :

Chlorures : 250 mg/l
Sodium : 200 mg/l
Fluor : 1,5 mg/l

- Teneur moyenne en chlorures : 50,2 mg/l
- Teneur moyenne en sodium : 22,9 mg/l
- Teneur moyenne en fluor : 0,1 mg/l

PESTICIDES

Limite de qualité : 0,1 µg/l

Les pesticides recherchés n'ont pas été détectés.

MICROPOLLUANTS – SOLVANTS – RADIOACTIVITE – AUTRES PARAMETRES

Limite(s) de qualité propre(s) à chaque paramètre.

Les résultats pour les paramètres mesurés sont conformes aux limites de qualité en vigueur.

CONCLUSION SANITAIRE

En 2019, l'eau produite et distribuée sur la ville de CERNAY et sur la zone haute de WATTWILLER est conforme aux limites de qualité physico-chimiques en vigueur. Néanmoins, l'eau est très peu minéralisée et agressive : de ce fait, il convient de laisser couler l'eau avant de la boire. Sur le plan bactériologique, elle est de très bonne qualité.

Cette fiche, destinée aux abonnés du service public de distribution de l'eau, peut être reproduite sans suppression, ni ajout. Dans les immeubles collectifs, elle doit être distribuée à chaque locataire ou affichée.

Qualité de l'eau distribuée en 2019

Synthèse du contrôle sanitaire



www.grand-est.ars.sante.fr

Mars 2020

STEINBACH



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide

Les limites de qualité sont des valeurs obligatoires. Les références de qualité sont des valeurs guide (voir verso)



Consultez les résultats d'analyses sur www.eaupotable.sante.gouv.fr sur www.ars.grand-est.sante.fr

Agence Régionale de Santé Grand Est

Délégation Territoriale du Haut-Rhin

45 rue de la Fecht - 68000 Colmar
03 69 49 30 41
ars-grandest-DT68-VSSE@ars.sante.fr

Crédit photo : foto8a.com

ORIGINE DE L'EAU

La commune de STEINBACH (1349 habitants)¹ est alimentée en eau par 4 forages de la Communauté de Communes de THANN-CERNAY. Ces ressources ont été déclarées d'utilité publique les 23/04/1975, 21/11/1978 et 06/10/2015 ; elles disposent de périmètres de protection.

Un apport d'eau du SIAEP de la Vallée de la Doller ou du SIVU du Bassin Potassique de la Hardt est possible en cas de besoin.

L'eau produite à partir de l'un des forages (Sandozwiller) est désinfectée par rayonnement ultraviolet ; l'eau captée sur les 3 autres forages est produite sans traitement. Des prélèvements d'eau sont réalisés aux captages, au réservoir et sur le réseau de distribution.

(1) population au 01/01/2014

QUALITE DE L'EAU DU ROBINET

13 prélèvements d'eau ont été réalisés. Les prélèvements et analyses sont réalisés par le laboratoire agréé par le ministère chargé de la santé.

BACTERIOLOGIE

Absence exigée de bactéries indicatrices de pollution.

- 13 analyses bactériologiques réalisées sur l'ensemble du réseau d'eau potable.
- 0 analyse non-conforme aux limites de qualité réglementaires.
- Taux de conformité : 100 %

Eau de très bonne qualité microbiologique.

DURETE, PH

Référence de qualité : pH 6,5 à 9

- Dureté : 10,0°f (degré français)
- pH : 7,0

Eau très douce (très peu calcaire).

Eau peu minéralisée, agressive, susceptible de corroder et dissoudre, dans certaines conditions défavorables (température, stagnation...) les métaux des canalisations. **Il est recommandé de ne pas consommer l'eau immédiatement après ouverture du robinet lorsqu'elle a stagné dans les conduites (au-delà de 30 minutes), mais de procéder à un écoulement préalable (voir fiche d'information jointe).**

NITRATES

Limite de qualité : 50 mg/l

- Teneur moyenne : 8,5 mg/l
- Teneur maximale : 9,2 mg/l

Ces valeurs témoignent d'une ressource bien protégée des apports en nitrates.

CHLORURES, SODIUM ET FLUOR

Références de qualité :

- Teneur moyenne en chlorures: 50,2 mg/l
- Teneur moyenne en sodium: 22,5 mg/l
- Teneur moyenne en fluor : 0,1 mg/l

Chlorures : 250 mg/l

Sodium : 200 mg/l

Fluor : 1,5 mg/l

PESTICIDES

Limite de qualité : 0,1 µg/l

Les pesticides recherchés n'ont pas été détectés.

MICROPOLLUANTS – SOLVANTS – RADIOACTIVITE – AUTRES PARAMETRES

Limite(s) de qualité propre(s) à chaque paramètre.

Les résultats pour les paramètres mesurés sont conformes aux limites de qualité en vigueur.

CONCLUSION SANITAIRE

En 2019, l'eau produite et distribuée sur la commune de STEINBACH est conforme aux limites de qualité bactériologiques et physico-chimiques en vigueur. Néanmoins, l'eau est très peu minéralisée et agressive : de ce fait, il convient de laisser couler l'eau avant de la boire.

Cette fiche, destinée aux abonnés du service public de distribution de l'eau, peut être reproduite sans suppression, ni ajout. Dans les immeubles collectifs, elle doit être distribuée à chaque locataire ou affichée.

Qualité de l'eau distribuée en 2019

Synthèse du contrôle sanitaire



www.grand-est.ars.sante.fr

Mars 2020



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide

Les limites de qualité sont des valeurs obligatoires. Les références de qualité sont des valeurs guide (voir verso)



Consultez les résultats d'analyses sur www.eaupotable.sante.gouv.fr sur www.ars.grand-est.sante.fr

Agence Régionale de Santé Grand Est

Délégation Territoriale du Haut-Rhin

45 rue de la Fecht - 68000 Colmar
03 69 49 30 41
ars-grandest-DT68-VSSE@ars.sante.fr

Credits photos : fotolia.com

UFFHOLTZ

ORIGINE DE L'EAU

La commune de UFFHOLTZ (1575 habitants)¹ est alimentée en eau par 2 sources et 4 forages de la Communauté de Communes de THANN-CERNAY. Ces ressources ont été déclarées d'utilité publique les 23/04/1975, 21/11/1978 et 06/10/2015 ; elles disposent de périmètres de protection.

Un apport d'eau du SIAEP de la Vallée de la Doller ou du SIVU du Bassin Potassique de la Hardt est possible en cas de besoin.

L'eau est désinfectée par rayonnements ultraviolets avant distribution. Des prélèvements d'eau sont réalisés aux captages, au réservoir et sur le réseau de distribution.

(1) population au 01/01/2014

QUALITE DE L'EAU DU ROBINET

10 prélèvements d'eau ont été réalisés. Les prélèvements et analyses sont réalisés par le laboratoire agréé par le ministère chargé de la santé.

BACTERIOLOGIE

Absence exigée de bactéries indicatrices de pollution.

- 10 analyses bactériologiques réalisées sur l'ensemble du réseau d'eau potable.
- 0 analyse non-conforme aux limites de qualité réglementaires.
- Taux de conformité : 100 %

Eau de très bonne qualité microbiologique.

DURETE, PH

Référence de qualité : pH 6,5 à 9

- Dureté : 13,8°f (degré français)
- pH : 7,2

Eau douce (peu calcaire).

Eau peu minéralisée, agressive, susceptible de corroder et dissoudre, dans certaines conditions défavorables (température, stagnation...) les métaux des canalisations. **Il est recommandé de ne pas consommer l'eau immédiatement après ouverture du robinet lorsqu'elle a stagné dans les conduites (au-delà de 30 minutes), mais de procéder à un écoulement préalable (voir fiche d'information jointe).**

NITRATES

Limite de qualité : 50 mg/l

- Teneur moyenne : 8,8 mg/l
- Teneur maximale : 8,9 mg/l

Ces valeurs témoignent d'une ressource bien protégée des apports en nitrates.

CHLORURES, SODIUM ET FLUOR

Références de qualité :

Chlorures : 250 mg/l

Sodium : 200 mg/l

Fluor : 1,5 mg/l

- Teneur moyenne en chlorures: 36,8 mg/l
- Teneur moyenne en sodium: 17,8 mg/l
- Teneur moyenne en fluor : 0,1 mg/l

PESTICIDES

Limite de qualité : 0,1 µg/l

Les pesticides recherchés n'ont pas été détectés.

MICROPOLLUANTS – SOLVANTS – RADIOACTIVITE – AUTRES PARAMETRES

Limite(s) de qualité propre(s) à chaque paramètre.

Les résultats pour les paramètres mesurés sont conformes aux limites de qualité en vigueur.

CONCLUSION SANITAIRE

En 2019, l'eau produite et distribuée sur la commune d'UFFHOLTZ est conforme aux limites de qualité bactériologiques et physico-chimiques en vigueur. Néanmoins, l'eau est très peu minéralisée et agressive : de ce fait, il convient de laisser couler l'eau avant de la boire.

Cette fiche, destinée aux abonnés du service public de distribution de l'eau, peut être reproduite sans suppression, ni ajout. Dans les immeubles collectifs, elle doit être distribuée à chaque locataire ou affichée.

Qualité de l'eau distribuée en 2019

Synthèse du contrôle sanitaire



www.grand-est.ars.sante.fr

Mars 2020



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide

Les limites de qualité sont des valeurs obligatoires. Les références de qualité sont des valeurs guide (voir verso)



Consultez les résultats d'analyses sur www.eaupotable.sante.gouv.fr sur www.ars.grand-est.sante.fr

Agence Régionale de Santé Grand Est

Délégation Territoriale du Haut-Rhin

45 rue de la Fecht - 68000 Colmar
03 69 49 30 41
ars-grandest-DT68-VSSE@ars.sante.fr

Credits photo : fotolia.com

WATTWILLER, secteur zone basse

ORIGINE DE L'EAU

Le secteur zone basse de la commune de WATTWILLER (955 habitants)¹ est alimenté en eau par 2 sources et 4 forages de la Communauté de Communes de THANN-CERNAY. Ces ressources ont été déclarées d'utilité publique les 23/04/1975, 21/11/1978 et 06/10/2015 ; elles disposent de périmètres de protection.

Un apport d'eau du SIAEP de la Vallée de la Doller ou du SIVU du Bassin Potassique de la Hardt est possible en cas de besoin.

L'eau est désinfectée par rayonnements ultraviolets avant distribution. Des prélèvements d'eau sont réalisés aux captages, au réservoir et sur le réseau de distribution.

(1) population au 01/01/2014

QUALITE DE L'EAU DU ROBINET

9 prélèvements d'eau ont été réalisés. Les prélèvements et analyses sont réalisés par le laboratoire agréé par le ministère chargé de la santé.

BACTERIOLOGIE

Absence exigée de bactéries indicatrices de pollution.

- 9 analyses bactériologiques réalisées sur l'ensemble du réseau d'eau potable.
- 0 analyse non-conforme aux limites de qualité réglementaires.
- Taux de conformité : 100 %

Eau de très bonne qualité microbiologique.

DURETE, PH

Référence de qualité : pH 6,5 à 9

- Dureté : 11,5°f (degré français)
- pH : 7,2

Eau douce (peu calcaire).

Eau peu minéralisée, agressive, susceptible de corroder et dissoudre, dans certaines conditions défavorables (température, stagnation...) les métaux des canalisations. Il est recommandé de ne pas consommer l'eau immédiatement après ouverture du robinet lorsqu'elle a stagné dans les conduites (au-delà de 30 minutes), mais de procéder à un écoulement préalable (voir fiche d'information jointe).

NITRATES

Limite de qualité : 50 mg/l

- Teneur moyenne : 8,7 mg/l
- Teneur maximale : 10,6 mg/l

Ces valeurs témoignent d'une ressource bien protégée des apports en nitrates.

CHLORURES, SODIUM ET FLUOR

Références de qualité :

*Chlorures : 250 mg/l
Sodium : 200 mg/l
Fluor : 1,5 mg/l*

- Teneur moyenne en chlorures: 48,0 mg/l
- Teneur moyenne en sodium: 22,1 mg/l
- Teneur moyenne en fluor: 0,1 mg/l

PESTICIDES

Limite de qualité : 0,1 µg/l

Les pesticides recherchés n'ont pas été détectés.

MICROPOLLUANTS – SOLVANTS – RADIOACTIVITE – AUTRES PARAMETRES

Limite(s) de qualité propre(s) à chaque paramètre.

Les résultats pour les paramètres mesurés sont conformes aux limites de qualité en vigueur.

CONCLUSION SANITAIRE

En 2019, l'eau produite et distribuée sur le secteur zone basse de la commune de WATTWILLER est conforme aux limites de qualité bactériologiques et physico-chimiques en vigueur. Par ailleurs, l'eau est très peu minéralisée et agressive : de ce fait, il convient de laisser couler l'eau avant de la boire.

Cette fiche, destinée aux abonnés du service public de distribution de l'eau, peut être reproduite sans suppression, ni ajout. Dans les immeubles collectifs, elle doit être distribuée à chaque locataire ou affichée.

INDICATEURS FINANCIERS

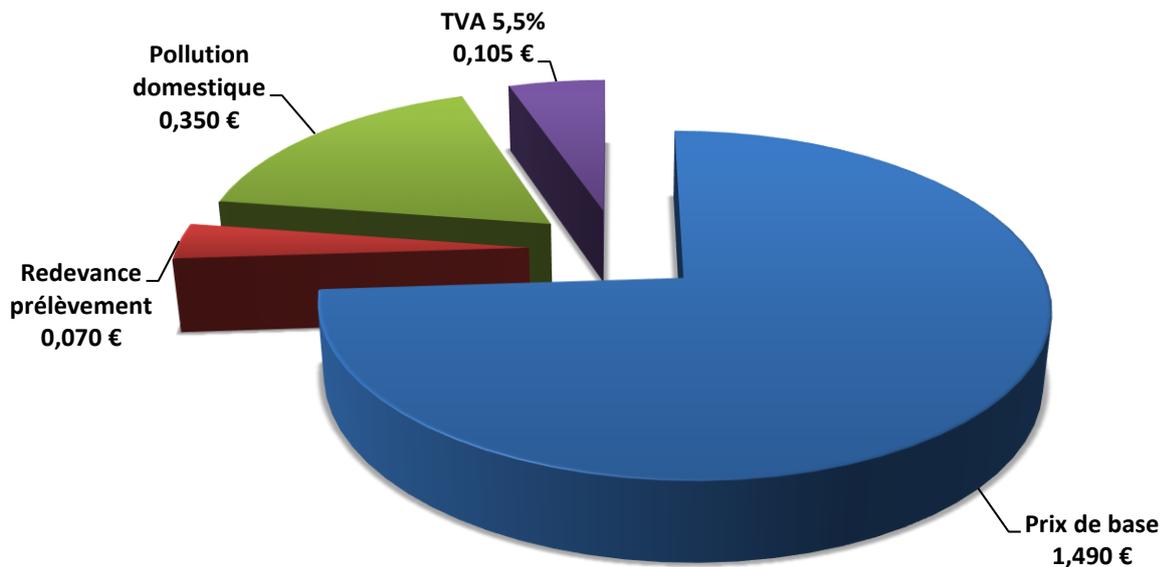
1) LA TARIFICATION (D102.0)

a) Tarif eau hors abonnement

Le service des eaux de la Communauté de Communes est assujéti à la TVA. Son tarif est ventilé de la manière suivante :

EAU	2017	2018	2019	Variation N/N-1 (%)	2020
Prix de base	1,430	1,460	1,490	+2,05	1,540
Redevance de prélèvement	0,059	0,068	0,070	+2,94	0,070
Redevance pour pollution de l'eau d'origine domestique	0,350	0,350	0,350	-	0,350
TOTAL HT	1,839	1,878	1,910	+1,70	1,960
TVA 5,5%	0,101	0,103	0,105	+1,94	0,108
TOTAL TTC	1,940	1,981	2,015	+1,72	2,068

DECOMPOSITION DU PRIX DE L'EAU 2019



b) Tarif abonnement

Diamètre du compteur	Tarif annuel (€ HT/an)		Nbre de compteur Abonnés selon le diamètre	
	2019	2020	2019	2020
Diam. 15/20	19,00	21,00	5 433	5 505
Diam.25	31,00	33,00	61	61
Diam.30/32	52,00	54,00	57	63
Diam.40	74,00	76,00	32	32
Diam.50	96,00	98,00	5	5
Diam.60	118,00	120,00	3	3
Diam.80	138,00	140,00	10	11
Diam.100 et +	158,00	160,00	22	22
TOTAL			5 623	5 702

c) Tarif Grands Consommateurs et redevances

Tarif Grands consommateurs			
TRANCHES	M³	Tarif HT 2019	Tarif HT 2020
1 à 6 000	6 000	1,490	1,540
6 001 à 12 000	6 000	1,490	1,540
12 001 à 24 000	12 000	1,490	1,540
24 001 à 48 000	24 000	1,490	1,540
+ de 48 000		1,490	1,540

Redevances					
TRANCHES	M³	Red. prélèv. HT 2019	Red. prélèv. HT 2020	Pollut° domest. HT 2019	Pollut° domest. HT 2020
1 à 6 000	6 000	0,070	0,070	0,350	0,350
6 001 à 12 000	6 000	0,070	0,070	0,350	0,350
12 001 à 24 000	12 000	0,070	0,070	0,350	0,350
24 001 à 48 000	24 000	0,070	0,070	0,350	0,350
+ de 48 000		0,070	0,070	0,350	0,350

Au total, le service compte 5 702 abonnés en 2020. On distingue :

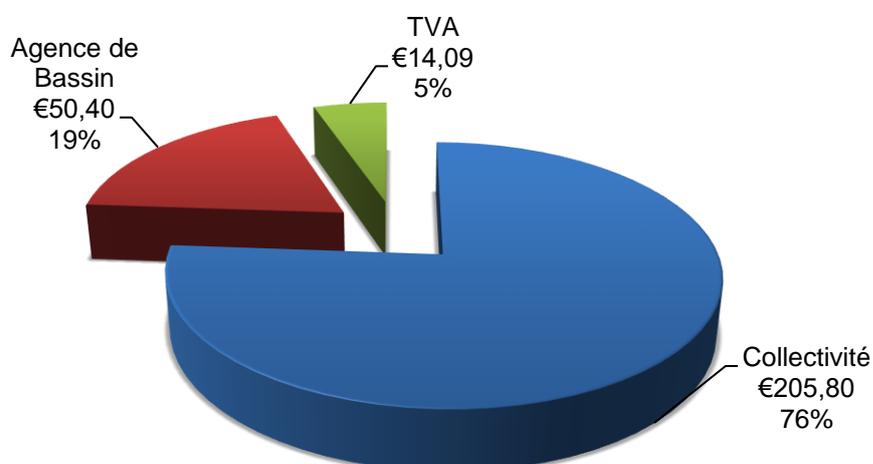
- Les abonnés dits "domestiques" utilisant l'eau pour les besoins domestiques (immeubles, maisons individuelles, ...);
- Les abonnés dits "gros consommateurs" utilisant l'eau pour les activités à caractère industriel ou commercial.

INDICATEURS DESCRIPTIFS DES SERVICES

1) LES COMPOSANTS D'UNE FACTURE D'EAU D'UN MENAGE DE REFERENCE (120 M³ SUR L'ANNEE)

Cernay - Steinbach - Uffholtz - Wattwiller					
EAU POTABLE	Unitaire	Montant	Unitaire	Montant	Variation N/N-1 (%)
	Au 1er janvier 2019		Au 1er janvier 2020		
Part collectivité					
Abonnement (PF)	19,00	19,00	21,00	21,00	
Part proportionnelle (PP)	1,49	178,80	1,54	184,80	+3,36
Total eau potable hors taxes et redevances		197,80		205,80	+4,04
Part Agence de l'Eau					
Redevance de prélèvement	0,070	8,40	0,070	8,40	-
Redevance pour pollution de l'eau d'origine domestique	0,350	42,00	0,350	42,00	-
TVA 5,5 %		13,65		14,09	
TOTAL eau TTC pour 120 m³		261,85		270,29	+3,22
Répartition hors taxes et redevances					
	Fixe	Variable	Fixe	Variable	
Part collectivité	19,00	178,80	21,00	184,80	
Taxes et redevances		64,05		64,49	
Prix TTC au m³ (D102.0)		2,18		2,25	

Répartition facture d'eau de 120 m³ au 1er janvier 2020



AUTRES INDICATEURS FINANCIERS

1) LA BALANCE GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019

ARTICLES	LIBELLES	DEPENSES	RECETTES
Section d'Investissement			
001	Solde d'exécution d'investissement reporté	109 621,50	-
10	Apports, dotations (affectation)	-	167 701,50
13	Subventions d'investissement	-	-
16	Emprunts et dettes	68 910,19	90 000,00
20	Immobilisation incorporelles	-	-
21	Immobilisation corporelles	155 915,97	-
23	Immobilisation en cours	240 218,80	-
27	Autres immobilisations financières	-	131,56
040	Opérations d'ordre entre sections	127 730,42	327 294,08
RESTES A REALISER		50 000,00	-
Totaux Section Investissement		752 396,88	585 127,14
Section d'Exploitation			
002	Excédent antérieur reporté	-	345 125,18
011	Charges à caractère général	376 545,69	-
012	Charges personnel et frais assimilés	525 846,47	-
014	Atténuation de produits	473 813,00	-
042	Opérations d'ordre entre sections	327 294,08	127 730,42
65	Autres charges de gestion	18 926,23	-
66	Charges financières	18 762,47	-
67	Charges exceptionnelles	71 254,99	-
70	Vente de produits et prestations	-	1 883 709,46
72	Production immobilisée	-	-
74	Subventions d'exploitation	-	-
75	Autres produits de gestion	-	4 385,40
76	Produits financiers	-	-
77	Produits exceptionnels	-	96 404,94
79	Transfert de charges	-	-
Totaux Section Exploitation		1 812 442,93	2 457 355,40
TOTAUX GENERAUX		2 564 839,81	3 042 482,54
Solde d'exécution investissement (déficit)		-	167 269,74
Solde d'exécution exploitation (excédent)		644 912,47	-
TOTAUX EGAUX 2 à 2		3 209 752,28	3 209 752,28

2) LA DETTE

DETTES ET CREANCES - EMPRUNTS RECAPITULATION

	CAPITAL RESTANT DU AU 31.12.2019	REMBOURSEMENTS 2019	
		CAPITAL	INTERETS
TOTAL	719 848,16	68 910,19	18 702,58





*Exploitation en
délégation de service
public*

CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE

1) MODE DE GESTION DU SERVICE

Le service est exploité en délégation de service public par contrat d'affermage. 1/4/2010 au 31/3/2022
Le contrat d'affermage a été signé avec :

Société SUEZ
11, place Edouard VII
75009 PARIS

Début du contrat	1 ^{er} avril 2010	-
Durée de la délégation	12 ans	-
Avenant n° 1	Date d'effet au 1/09/2011	Définition des modalités techniques et financières de réalisation des travaux neufs liés à la création de l'interconnexion entre le SIVU de la Hardt et le réseau de Thann
Avenant n° 2	Date d'effet au 5/05/2014	
Avenant n° 3	2/01/2015	Définition des modalités techniques et financières liées aux évolutions réglementaires et au réajustement de l'assiette de référence

Le périmètre d'affermage est constitué du territoire des 9 communes.

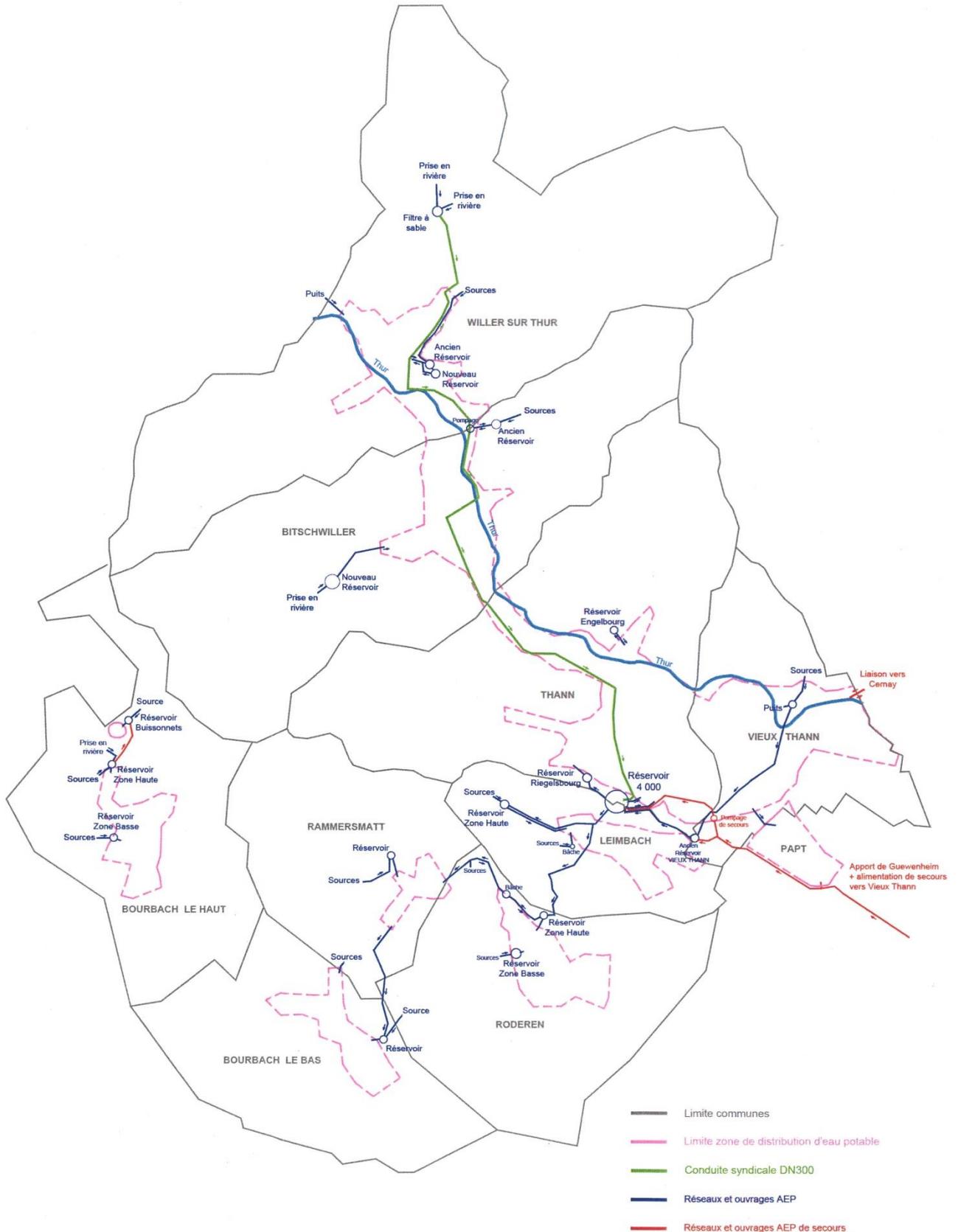
Conventions de vente et d'achat d'eau

Convention n°1 :

Nom du cocontractant : SIAEP Vallée de la Doller
Caractéristiques de la convention : achat d'eau
Date d'effet de la convention : 1988
Durée de la convention : 10 ans avec reconduction



PLAN SIMPLIFIE DU RESEAU D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE _ SECTEUR THANN



L'INVENTAIRE DU PATRIMOINE

1) LES RESSOURCES

Commune	Site
BITSCHWILLER-LES-THANN	COLLECTEUR VERS RESERVOIR BITSCHWILLER – C1
BITSCHWILLER-LES-THANN	PRISE EN RIVIERE BITSCHWILLER-STEINGLOTZ
BOURBACH-LE-BAS	COLLECTEUR AMIS DE LA NATURE
BOURBACH-LE-BAS	COLLECTEUR VERS RESERVOIR BOURBACH-LE-BAS – C1
BOURBACH-LE-HAUT	COLLECTEUR VERS RESERVOIR BOURBACH-BUISSONNETS
BOURBACH-LE-HAUT	COLLECTEUR VERS RESERVOIR BOURBACH ZB – C1
BOURBACH-LE-HAUT	COLLECTEUR VERS RESERVOIR BOURBACH ZH – C1
GOLDBACH-ALTENBACH	PRISE EN RIVIERE BELCHENRUNTZ 1 (03777X0017)
GOLDBACH-ALTENBACH	PRISE EN RIVIERE BELCHENRUNTZ 2 (03777X0018)
GOLDBACH-ALTENBACH	PRISE EN RIVIERE BELCHENRUNTZ 3 (03777X0019)
LEIMBACH	COLLECTEUR VERS RESERVOIR LEIMBACH ZB – C1
LEIMBACH	SOURCES VERS RESERVOIR LEIMBACH - ZH
RAMMERSMATT	COLLECTEUR VERS RESERVOIR RAMMERSMATT – C1
RODEREN	COLLECTEUR VERS RESERVOIR RODEREN ZB – C1
RODEREN	COLLECTEUR VERS RESERVOIR RODEREN ZH – C1
VIEUX-THANN	CHAMP CAPTANT DORFMATTEN
WILLER-SUR-THUR	BRISE CHARGE BELCHENRUNTZ 1
WILLER-SUR-THUR	BRISE CHARGE BELCHENRUNTZ 2
WILLER-SUR-THUR	COLLECTEUR WILLER - C1
WILLER-SUR-THUR	PRISE EN RIVIERE GOLBACHRUNTZ (04123X0018)

2) LES INSTALLATIONS DE PRODUCTION / TRAITEMENT

Commune	Site	Capacité de production	Unité
BITSCHWILLER-LES-THANN	USINE DE FILTRATION BITSCHWILLER	273	m ³ /j
BOURBACH-LE-HAUT	USINE DE FILTRATION BOURBACH LE HAUT	22	m ³ /j
MOOSCH	POMPAGE GEHREN ALIM WILLER-THUR	450	m ³ /j
WILLER-SUR-THUR	USINE DE FILTRATION WILLER	3 840	m ³ /j

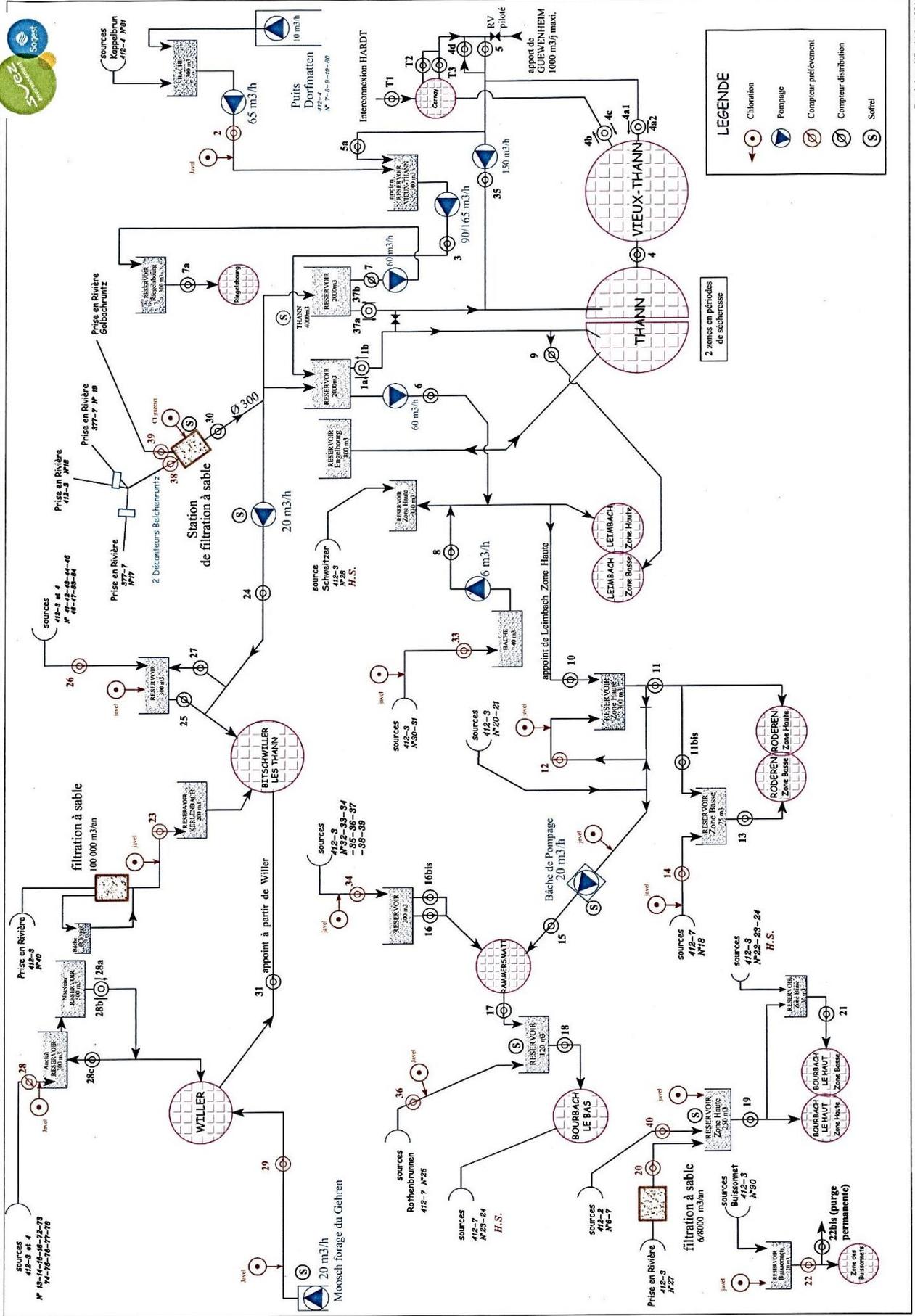
3) LES CHATEAUX D'EAU ET RESERVOIRS

Commune	Site	Volume utile	Unité
BITSCHWILLER-LES-THANN	RESERVOIR BITSCHWILLER (ancien réservoir)	300	m ³
BOURBACH-LE-BAS	RESERVOIR BOURBACH LE BAS	120	m ³
BOURBACH-LE-HAUT	RESERVOIR BOURBACH - BUISSONNET	120	m ³
	RESERVOIR BOURBACH LE HAUT – ZONE BASSE	30	m ³
	RESERVOIR BOURBACH LE HAUT – ZONE HAUTE	250	m ³
LEIMBACH	RESERVOIR LEIMBACH – ZONE HAUTE	330	m ³
RAMMERSMATT	RESERVOIR RAMMERSMATT	300	m ³
RODEREN	RESERVOIR RODEREN – ZONE BASSE	75	m ³
	RESERVOIR RODEREN – ZONE HAUTE	300	m ³
THANN	RESERVOIR THANN - Rue du Panorama	4 000	m ³
	RESERVOIR THANN - ENGELBOURG	800	m ³
	RESERVOIR THANN - RIEGELSBURG	300	m ³
WILLER-SUR-THUR	RESERVOIR WILLER SUR THUR (ancien réservoir)	300	m ³
	RESERVOIR WILLER SUR THUR (nouveau réservoir)	500	m ³

4) LES STATIONS DE POMPAGE / RELEVAGE

Commune	Site	Débit nominal	Unité
BITSCHWILLER-LES-THANN	SURPRESSEUR BITSCHWILLER	20	m ³ /h
LEIMBACH	USINE DE POMPAGE LEIMBACH	6	m ³ /h
RODEREN	USINE DE POMPAGE RODEREN	15	m ³ /h
THANN	RESERVOIR THANN 4000 m ³	240	m ³ /h
VIEUX-THANN	STATION DE POMPAGE DE VIEUX-THANN 300 m ³	170	m ³ /h
	STATION DE REPRISE DE VIEUX-THANN	150	m ³ /h
WITTELSHEIM	STATION DE REPRISE DU RESERVOIR LANGENZUG	50	m ³ /h

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE THANN - CERNAY SCHEMA D' ALIMENTATION EN EAU POTABLE DE LA VALLEE DE THANN



LEGENDE

- Chlorination
- Pompe
- Compteur prélèvement
- Compteur distribution
- Softel

2 zones en périodes de sécheresse

BILAN HYDRAULIQUE 2019

1) VOLUMES D'EAU BRUTE PRELEVES (M³)

Commune	Site	2017	2018	2019	Variation N/N-1 (%)
BITSCHWILLER-LES-THANN	Prise en rivière BITSCHWILLER - STEINGLOTZ	0	0	0	0,0
BOURBACH-LE-HAUT	Usine de filtration BOURBACH-LE-HT	16 939	16 450	22 356	+35,90
GOLDBACH-ALTENBACH	Prises rivière BELCHENRUNTZ	87 758	299 372	865 987	+189,27
MOOSCH	Pompage Gehren (alim WILLER/THUR)	97 134	63 642	78 294	+23,02
VIEUX-THANN	Champ captant DORFMATTEN	290 416	306 138	392 005	+28,05
WILLER-SUR-THUR	Prise en rivière GOLBACHRUNTZ	945 710	859 005	404 814	-52,87
<i>Total des volumes produits</i>		<i>1 437 957</i>	<i>1 544 607</i>	<i>1 763 456</i>	<i>+14,17</i>

2) VOLUMES D'EAU POTABLE PRODUITS (M³)

Commune	Site	2017	2018	2019	Variation N/N-1 (%)
BITSCHWILLER-LES-THANN	Prise en rivière BITSCHWILLER - STEINGLOTZ	0	0	0	-
BOURBACH-LE-HAUT	Usine de filtration BOURBACH-LE-HT	16 939	16 450	22 356	+35,90
CCTC	Sources	87 758	283 753	841 932	+196,71
MOOSCH	Pompage Gehren (alim WILLER/THUR)	97 134	63 642	73 826	+16,00
VIEUX-THANN	Champ captant DORFMATTEN	290 416	306 138	392 005	+28,05
WILLER-SUR-THUR	Prise en rivière GOLBACHRUNTZ	883 010	843 384	385 693	-54,27
<i>Total des volumes produits</i>		<i>1 375 257</i>	<i>1 513 367</i>	<i>1 715 812</i>	<i>+13,38</i>

3) VOLUMES D'EAU POTABLE IMPORTES ET EXPORTES (M³)

Provenance	2017	2018	2019*	Variation N/N-1 (%)
IMPORTES de la CCTC et du SIAEP de la Doller	133 250	164 372	79 801	-45,7
<i>Total des volumes d'eau potable importés</i>	<i>133 250</i>	<i>164 372</i>	<i>79 801</i>	<i>-45,7</i>
EXPORTES compteur interconnexion Vieux-Thann	-	23 524	12 697	-1,0
<i>Total des volumes d'eau potable exportés</i>	<i>-</i>	<i>23 524</i>	<i>12 697</i>	<i>-1,0</i>

*Données relevées dans le RPQS Eau de SUEZ

4) VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION SUR PERIODE DE RELEVÉ (M³)

Désignation	2017	2018	2019*	Variation N/N-1 (%)
Total volumes eau potable produits (A)=(A')-(A'')	1 356 839	1 513 368	1 715 812	+13,38
Dont volumes eau brute prélevés (A')	1 419 539	1 544 607	1 763 456	+14,17
Dont volumes de service production (A'')	62 700	31 239	47 644	+52,51
Total volumes eau potable importés (B)	147 892	164 571	79 801	-51,5
Total volumes eau potable exportés (C)	0	12 824	12 697	-1,0
<i>Total volumes mis en distribution (A+B-C) = (D)</i>	<i>1 504 731</i>	<i>1 665 115</i>	<i>1 782 916</i>	<i>+7,1</i>

*Données relevées dans le RPQS Eau de SUEZ

5) VOLUMES CONSOMMES AUTORISES (M³)

Désignation	2017	2018	2019*	Variation N/N-1 (%)
Volumes comptabilisés (E =E' + E'')	1 379 676	1 416 883	1 426 302	+0,66
- dont volumes facturés (E')	1 372 522	1 410 346	1 423 515	+0,93
- dont volumes livrés gratuitement avec compteur (volumes dégrévés, gestes commerciaux ...) (E'')	7 154	6 537	2 787	-57,37
Volumes consommés sans comptage (F)	114	11 877	17 700	+49,03
Volumes de service du réseau (G)	11 717	11 539	11 540	+0,01
<i>Total volumes consommés autorisés (E + F + G) = (H)</i>	<i>1 391 507</i>	<i>1 440 299</i>	<i>1 455 542</i>	<i>+1,06</i>

*Données relevées dans le RPQS Eau de SUEZ

DISTRIBUTION ET CONSOMMATION

1) LE RESEAU

a. Longueur du réseau

Diamètre / Matériau	Fonte	PE	PVC	Acier	Autres	Inconnu	Total
>50 mm	17	1 154	-	29	-	-	1 200
50-99 mm	28 910	1 692	773	-	-	-	31 374
100-199 mm	81 137	161	2 531	-	-	-	83 829
200-299 mm	21 082	-	-	-	-	-	21 082
300-499 mm	16 232	-	-	-	-	-	16 232
Inconnu	666	-	-	-	14	56	736
Total	148 043	3 006	3 304	29	14	56	154 452

b. Extension du réseau 2019

Aucune extension n'a été réalisée en 2019

2) TRAVAUX D'ENTRETIEN ET DE REPARATION EN 2019 SUR LE RESEAU D'EAU

↳ Renouvellement du réseau en 2019

- THANN : - rue du Steinby Ø 100 / 70 ml
- rue du Kléber 19 branchements dont 350 ml Ø 25

↳ **Intervention sur le réseau de distribution**

Indicateur	Type d'intervention	2018	2019	Variation N/N-1 (%)
Accessoires	Créés	9	9	0,00
	Renouvelés	2	3	+50,00
Appareils de fontainerie	Renouvelés	4	6	+50,00
	Créés	2	0	-100,00
	Déplacés	1	1	0,00
	Réparés	14	7	-50,00
	Supprimés	3	0	-100,00
	Vérifiés	583	188	-67,75
Arrêts sur le réseau	Dans le cadre du service	5	49	+880,00
Branchements	Créés	20	29	+45,00
	Modifiés	49	36	-26,53
	Renouvelés	97	64	-34,02
	Supprimés	1	1	0,00
Compteurs	Déposés	5	5	0,00
	Etalonnés ou normalisés	1	0	-100,00
	Posés	55	66	+20,00
	Remplacés	38	57	+50,00
Devis métrés	Réalisés	66	69	+4,55
Enquêtes	Clientèle	342	380	+11,11
Fermetures d'eau	A la demande du client	3	1	-66,67
	Autres	0	1	0,00
Eléments de réseau	Mise à niveau	9	0	-100,00
Remise en eau	Sur le réseau	11	34	+209,09
Réparations	Fuite sur accessoire réseau	0	1	0,00
	Fuite sur branchement	15	14	-6,67
	Fuite sur réseau	18	17	-5,56
Autres		1 158	859	-25,82
Total actes		2 511	1 897	-24,45



3) NOMBRE D'ABONNES

Désignation	2018	2019	Variation N/N-1 (%)
Particuliers	6 492	6 501	+0,1
Collectivités	487	501	+2,9
Professionnels	418	461	+10,3
TOTAL	7 397	7 463	+0,9

4) VOLUMES D'EAU POTABLE VENDUS (M³)

Désignation	2018	2019	Variation N/N-1 (%)
Particuliers	581 765	580 813	-0,2
Collectivités	73 696	87 985	+19,4
Professionnels	762 613	452 881	-1,3
Autres	0	0	-
TOTAL	1 418 074	1 421 679	+0,3



INDICATEURS DE PERFORMANCE

1) RENDEMENT DU RESEAU DE DISTRIBUTION (P104.3)

Rendement du réseau de distribution (m³)*

Volume produit (V1)	1 715 812
Volume importé (V2)	79 801
Volume exporté (V3)	12 697
Volume mis en distribution (V4)	1 782 916
Pertes (V5)	327 374
Volume consommé autorisé (V6)	1 455 542
Volume comptabilisé (V7)	1 426 302
Volume consommateurs sans comptage (V8)	17 700
Volume de service de réseau (V9)	11 540

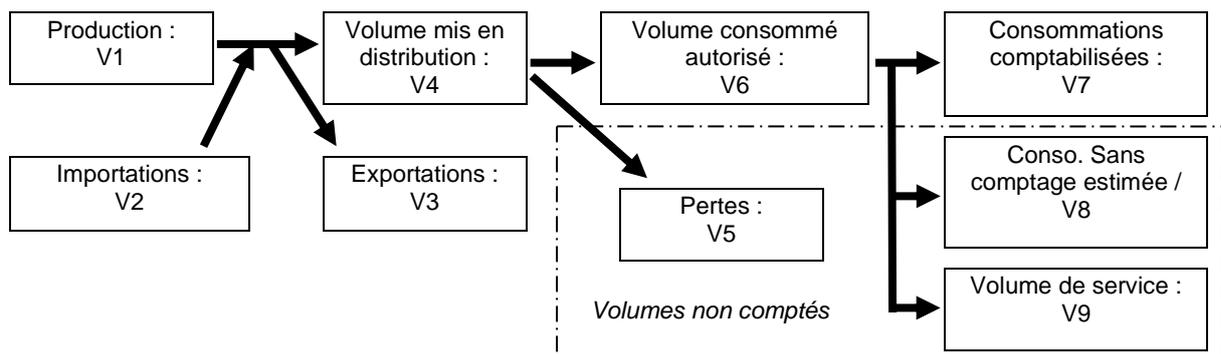
*Données relevées dans le RPQS Eau de SUEZ

V3 Le rendement du réseau de distribution est de :

	2016	2017	2018	2019
Rendement	90,5 %	92,4 %	86,6 %	81,7 %

V2 Le rendement du réseau de distribution se calcule de la façon suivante : $Rdt = (V6+V3)/(V1+V2)$

V1 Les volumes suivants sont des volumes annuels (en m³/an) :



2) TABLEAU DES INDICATEURS

Les indicateurs de performance		2019	Unité	Degré de fiabilité
Indicateurs du décret du 2 mai 2007				
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	17 814	Nombre	B
VP.056	Nombre d'abonnements	7 463	Nombre	A
VP.077	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)	151,8	Km	A
D102.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³	1,75867	€ TTC/m ³	A
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	98	%	A
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	94,7	%	A
P104.3	Rendement du réseau de distribution	81,77	%	B
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	95	Points de 0 à 120	A
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés	6,44	m ³ /km/jour	B
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau	5,91	m ³ /km/jour	B
P109.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité au titre de l'aide au paiement des factures d'eau des personnes en situation de précarité	0	Euro par m ³ facturé	A
Indicateurs de performance				
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,26	%	B
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la réserve en eau	80	%	B



3) LA PERFORMANCE RESEAU CALCULEE SUR UNE PERIODE DE RELEVÉ (DECRET 2 MAI 2007)

Indice linéaire de pertes (m³/km/j) – Indice linéaire des volumes non comptés (m³/km/j)				
Désignation	2017	2018	2019	Variation N/N-1 (%)
Volumes mis en distribution (D)	1 504 731	1 665 115	1 782 916	+7,1
Volumes comptabilisés (E)	1 379 676	1 416 883	1 426 302	+0,7
Volumes consommés autorisés (H)	1 391 507	1 440 299	1 455 542	+1,1
Pertes en réseau (D-H) = (J)	113 224	224 816	327 374	+45,6
Volumes non comptés (D-E) = (K)	125 055	248 232	356 614	+43,7
Linéaire du réseau de distribution (km) (L)	154,484	154,484	151,82	-1,7
Période d'extraction des données (jours) (M)	365	365	365	-
Indice linéaire de pertes (J)/(MxL)	2,01	3,99	5,91	+48,2
Indice linéaire des volumes non comptés (K)/(MxL)	2,22	4,4	6,44	+46,2

4) L'ILC ET RENDEMENT GRENELLE 2

Désignation	2018	2019	Variation N/N-1 (%)
Volumes consommés autorisés (H)	1 440 299	1 455 542	+1,1
Linéaire du réseau de distribution (km) (L)	154,5	151,8	-1,7
Indice Linéaire de consommation (H+C) / (365 x L)	25,8	26,5	+2,8
Valeur du terme fixe (N)	65	65	-
Obligation de performance Grenelle 2 rendement de réseau = (N) + 0,2 ILC (%)	70,15	70,3	+0,2
Rendement de réseau (%) = (H + C) / (A' - A'' + B)	86,6	81,77	-5,6



TARIFICATION DE L'EAU ET RECETTES DU SERVICE (D102.0)

1) MODALITES DE TARIFICATION

Les tarifs applicables durant l'exercice sont les suivants :

	au 01/01/2019	au 01/01/2020	Variation N/N-1 (%)
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)	0	0	
Part proportionnelle (€ HT/m³)			
< à 1 800 m³	0,3258	0,3458	+6,14
De 1 801 à 36 000 m³	0,3258	0,3458	+6,14
De 36 001 m³ à 90 000 m³	0,3258	0,3458	+6,14
< à 90 000 m³	0,3258	0,3458	+6,14
<i>Délibération</i>	<i>30/03/2019</i>	<i>29/02/2020</i>	
Part du délégataire			
Part fixe (€ HT/an)	31,31	31,82	+1,63
< à 1 800 m³	0,6618	0,6739	+1,83
De 1 801 à 36 000 m³	0,6544	0,6663	+1,82
De 36 001 m³ à 90 000 m³	0,6371	0,6486	+1,81
< à 90 000 m³	0,6371	0,6486	+1,81
Taxes et redevances			
Préservation des ressources en eau	0,0521	0,0521	-
Lutte contre la pollution	Tableau ci-après		
TVA	5,5 %	5,5 %	

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- ❖ du 30 mars 2019 pour le tarif au 01/01/2019
- ❖ du 29 février 2020 pour le tarif au 01/01/2020

Les tarifs « délégataire » correspondent à l'application des modalités définies au contrat d'affermage.
Le service est assujéti à la TVA

2) FACTURE D'EAU TYPE

La facture eau potable est composée de quatre parties correspondant aux différents bénéficiaires.

- ✓ Une partie revenant au Fermier. Elle comprend une *part fixe* (ou abonnement) et une *part proportionnelle* au m³
- ✓ Une partie revenant à la Communauté de Communes. Elle comprend uniquement une *part proportionnelle* au m³
- ✓ Une partie revenant à l'Agence de l'Eau par l'intermédiaire de deux redevances
 - ↳ *préservation de ressources en eau.* Taxe appliquée pour les prélèvements supérieurs à 10 000 m³.
 - ↳ *lutte contre la pollution.* Taxe fonction de la « zone de pression sur le milieu naturel ».
- ✓ Une partie revenant à l'Etat. TVA de 5.5%.

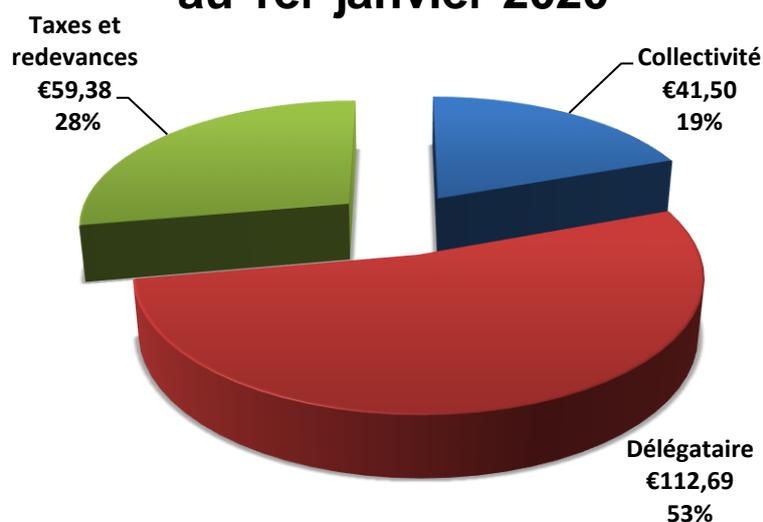
Les composantes de la facture d'eau d'un ménage de référence (120 m³ consommés sur l'année) sont les suivantes :

EAU POTABLE	Unitaire	Montant	Unitaire	Montant	Variation N/N-1 (%)
	Au 1er janvier 2019		Au 1er janvier 2020		
Part collectivité					
Part fixe annuelle (PF)	0	0	0	0	
Part proportionnelle (PP)	0,3258	39,10	0,3458	41,50	+6,14
Part délégataire					
Part fixe annuelle (PF)	31,31	31,31	31,82	31,82	+1,63
Part proportionnelle (PP)	0,6618	79,42	0,6739	80,87	+1,83
Total eau potable hors taxes et redevances		149,83		154,19	+2,91
Part Agence de l'Eau					
Préservation des ressources en eau	0,0521	6,25	0,0521	6,25	-
Lutte contre la pollution	0,3500	42,00	0,3500	42,00	-
TVA 5,5 %		10,89		11,13	
TOTAL eau TTC pour 120 m³		208,97		213,57	+2,2

Répartition hors taxes et redevances	Fixe	Variable	Fixe	Variable
Part collectivité	0	39,10	0	41,50
Part exploitant	31,31	79,42	31,82	80,87
Total	31,31	118,52	31,82	122,37
Taxes et redevances		59,14		59,38
Prix TTC au m³ (D102.0)		1,74		1,78

Le rapport de la part fixe sur la totalité de la facture doit être inférieur à 30%.

Répartition facture d'eau de 120 m³ au 1er janvier 2020



3) RECETTES

Compte annuel de résultat de l'exploitation 2019			
En euros	2018	2019	Variation N/N-1 (%)
TOTAL	2 024 586	2 078 778	+2,7
Exploitation du service	1 142 215	1 168 467	+2,3
• Part fixe	237 482	246 661	
• Partie proportionnelle	535 468	557 951	
• Cession d'eau	369 265	363 855	
Collectivités et autres organismes publics	776 239	794 855	+2,4
• Part Collectivité	433 759	453 761	
• Redevance de prélèvement	73 614	73 459	
• Redevance pour pollution d'origine domestique	268 865	267 635	
Travaux attribués à titre exclusif	65 798	71 190	+8,2
• Branchements	65 798	71 190	
• Autres travaux	0	0	
Produits accessoires	40 333	44 265	+9,7
• Facturation et recouvrement autres comptes de tiers	4 360	6 268	
• Autres produits accessoires	35 973	37 997	

SERVICE CLIENTS

1) ACCUEIL ET INFORMATION

Un service accueil clientèle est assuré du mardi au vendredi inclus de 08h30 à 11h30 à l'adresse suivante :

SUEZ
17, rue Guy de Place
68800 VIEUX-THANN

Le centre de relation clientèle est joignable du lundi au vendredi de 8h00 à 19h00 et le samedi de 8h00 à 13h00 aux numéros suivants :

- ✓ **0 977 408 408** pour toute demande ou réclamation
- ✓ **0 977 401 124** pour toutes les urgences techniques

2) LA RELATION CLIENTS

Indicateur	2017	2018	2019	Variation N/N-1 (%)
Taux de réclamation pour 1000 clients	8,7	8,1	7,2	-10,8
Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service (jour)	NC	1	1	-
Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service (%)	95,3	95,3	98,5	+5,2

3) RECOUVREMENT (P154.0)

Indicateur	2016	2017	2018	2019	Variation N/N-1 (%)
Créances irrécouvrables (€)	12 323,46	10 507,47	6 500,61	21 992,98	+238,3
Taux de créances irrécouvrables (%)	0,3	0,53	0,32	1,04	+225,0
Taux d'impayés sur les factures hors travaux de l'année précédente (%)		0,92	1,35	1,27	-5,9

FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

1) MONTANTS FINANCIERS (COMMUNAUTE DE COMMUNES)

	2018	2019
Montants des investissements pendant le dernier exercice budgétaire (€)	221 472,58	310 590,50
Montants des subventions	0	0
Montants des contributions du budget général	0	0

2) ETAT DE LA DETTE DU SERVICE (COMMUNAUTE DE COMMUNES) (P153.2)

L'état de la dette au 31 décembre fait apparaître les valeurs suivantes :

	2018	2019
Encours de la dette au 31 décembre (€)	1 668 583,44	1 568 986,10
• Remboursement capital	95 362,35	99 597,34
• Remboursement intérêts	77 497,54	73 262,55

3) AMORTISSEMENTS (COMMUNAUTE DE COMMUNES)

Durant l'exercice, la collectivité a réalisé les amortissements suivants :

	Montant amorti (€)	
	2018	2019
Amortissement	181 881,32	186 802,35



QUALITE DE L'EAU

1) SURVEILLANCE DE LA QUALITE DISTRIBUEE (P101.1 ET P102.1)

1.1) Le contrôle de la qualité de l'eau

LA RESSOURCE						
	Bulletin			Paramètre		
	Global	Non conforme	% conformité	Global	Non conforme	% conformité
Microbiologique	8	0	100	30	0	100
Physico-chimique	17	0	100	2 149	0	100

LA PRODUCTION						
Contrôle sanitaire						
Type	Analyses	Nbr.	Nbr. HR	% Référence	Nbr. HC	% conformité
Bulletin	Microbiologique	23	0	100	0	100
Bulletin	Physico-chimique	24	23	4,2	4	83,3
Paramètre	Microbiologique	125	0	100	0	100
Paramètre	Physico-chimique	1 711	37	97,8	4	99,8

LA DISTRIBUTION						
Contrôle sanitaire						
Type	Analyses	Nbr.	Nbr. HR	% Référence	Nbr. HC	% conformité
Bulletin	Microbiologique	75	9	88,0	2	97,3
Bulletin	Physico-chimique	80	54	32,5	0	100
Paramètre	Microbiologique	420	9	97,9	2	99,5
Paramètre	Physico-chimique	1 029	56	94,6	0	100

1.2) Les indicateurs de performance sur la qualité d'eau décret du 2 mai 2007

	Bulletin		
	Global (paramètres avec une limite de qualité uniquement)	Non conforme (paramètre avec une limite de qualité uniquement)	% conformité
Microbiologique	98	2	98
Physico-chimique	76	4	94,7

Commentaire :

En 2019, l'eau produite et distribuée est 98 % conforme aux limites de qualité bactériologique en vigueur et 94,7 % conforme aux limites de qualité physico-chimique.

Qualité de l'eau distribuée en 2019

Synthèse du contrôle sanitaire



www.grand-est.ars.sante.fr

Mars 2020



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide

Les limites de qualité sont des valeurs obligatoires. Les références de qualité sont des valeurs guide (voir verso)



Consultez les résultats d'analyses sur www.eaupotable.sante.gouv.fr sur www.ars.grand-est.sante.fr

Agence Régionale de Santé Grand Est

Délégation Territoriale du Haut-Rhin

45 rue de la Fecht - 68000 Colmar
03 69 49 30 41
ars-grandest-DT68-VSSE@ars.sante.fr

Crédit photo : fotolia.com

BOURBACH LE BAS

ORIGINE DE L'EAU

La commune de BOURBACH LE BAS (610 habitants)¹ est alimentée en eau par une source de RODEREN (33%) et deux sources de RAMMERSMATT (67%). Ces ressources ont été déclarées d'utilité publique le 6/11/1981 et disposent de périmètres de protection.

La compétence eau potable est déléguée à la Communauté de Communes de THANN-CERNAY. Le réseau d'eau potable est exploité par SUEZ.

L'eau est désinfectée par javellisation avant distribution. Des prélèvements d'eau sont réalisés aux captages, au réservoir et sur le réseau de distribution.

(1) population au 01/01/2010

QUALITE DE L'EAU DU ROBINET

18 prélèvements d'eau ont été réalisés. Les prélèvements et analyses sont réalisés par le laboratoire agréé par le ministère chargé de la santé.

BACTERIOLOGIE

Absence exigée de bactéries indicatrices de pollution.

- 18 analyses bactériologiques réalisées sur l'ensemble du réseau d'eau potable.
- 1 analyse non-conforme aux limites de qualité réglementaires.
- Taux de conformité : 94,44 %

Eau de bonne qualité microbiologique.

Une analyse d'eau a révélé ponctuellement la présence de bactéries à des teneurs faibles ne nécessitant pas de restriction d'usage. L'exploitant a mis en œuvre toutes les mesures nécessaires pour rétablir la qualité de l'eau distribuée.

DURETE, PH

Référence de qualité : pH 6,5 à 9

- Dureté : 8,3°f (degré français)
- pH : 7,4

Eau douce (peu calcaire).

Eau peu minéralisée, agressive, susceptible de corroder et dissoudre, dans certaines conditions défavorables (température, stagnation...) les métaux des canalisations. Il est recommandé de ne pas consommer l'eau immédiatement après ouverture du robinet lorsqu'elle a stagné dans les conduites (au-delà de 30 minutes), mais de procéder à un écoulement préalable (voir fiche d'information jointe).

NITRATES

Limite de qualité : 50 mg/l

- Teneur moyenne : 5,7 mg/l
- Teneur maximale : 6,7 mg/l

Ces valeurs témoignent de ressources bien protégées des apports en nitrates.

CHLORURES, SODIUM ET FLUOR

Références de qualité :

Chlorures : 250 mg/l

Sodium : 200 mg/l

Fluor : 1,5 mg/l

- Teneur moyenne en chlorures: 5,6 mg/l
- Teneur moyenne en sodium: 4,3 mg/l
- Teneur moyenne en fluor : 0,1 mg/l

PESTICIDES

Limite de qualité : 0,1 µg/l

Certains pesticides recherchés ont été détectés à l'état de traces, inférieures à la limite de qualité.

MICROPOLLUANTS – SOLVANTS – RADIOACTIVITE – AUTRES PARAMETRES

Limite(s) de qualité propre(s) à chaque paramètre.

Les résultats pour les paramètres mesurés sont conformes aux limites de qualité en vigueur.

CONCLUSION SANITAIRE

En 2019, l'eau produite par SUEZ et distribuée sur la commune de BOURBACH LE BAS est conforme aux limites de qualité physico-chimiques en vigueur. Néanmoins, l'eau est très peu minéralisée et agressive : de ce fait, il convient de laisser couler l'eau avant de la boire. Sur le plan bactériologique, elle est de bonne qualité.

Cette fiche, destinée aux abonnés du service public de distribution de l'eau, peut être reproduite sans suppression, ni ajout. Dans les immeubles collectifs, elle doit être distribuée à chaque locataire ou affichée.

Qualité de l'eau distribuée en 2019

Synthèse du contrôle sanitaire



www.grand-est.ars.sante.fr

Mars 2020



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide

Les limites de qualité sont des valeurs obligatoires. Les références de qualité sont des valeurs guide (voir verso)



Consultez les résultats d'analyses sur www.eaupotable.sante.gouv.fr sur www.ars.grand-est.sante.fr

Agence Régionale de Santé Grand Est

Délégation Territoriale du Haut-Rhin

45 rue de la Fecht - 68000 Colmar
03 69 49 30 41
ars-grandest-DT68-VSSE@ars.sante.fr

Crédit photo : fotoa.com

BOURBACH LE HAUT

ORIGINE DE L'EAU

La commune de BOURBACH LE HAUT (401 habitants)¹ est alimentée en eau par une prise d'eau en rivière (73%) et deux sources communales (27%). Ces ressources ont été déclarées d'utilité publique le 6/11/1981 et disposent de périmètres de protection.

La compétence eau potable est déléguée à la Communauté de Communes de THANN-CERNAY. Le réseau d'eau potable est exploité par SUEZ.

L'eau est traitée par filtration sur sable et désinfectée par javellisation avant distribution. Des prélèvements d'eau sont réalisés aux captages, au réservoir et sur le réseau de distribution.

(1) population au 01/01/2014

QUALITE DE L'EAU DU ROBINET

5 prélèvements d'eau ont été réalisés. Les prélèvements et analyses sont réalisés par le laboratoire agréé par le ministère chargé de la santé.

BACTERIOLOGIE

Absence exigée de bactéries indicatrices de pollution.

- 5 analyses bactériologiques réalisées sur l'ensemble du réseau d'eau potable.
- 0 analyse non-conforme aux limites de qualité réglementaires.
- Taux de conformité : 100 %

Eau de très bonne qualité microbiologique.

DURETE, PH

- Dureté : 2,4°f (degré français)
- pH : 7,3

Référence de qualité : pH 6,5 à 9

Eau très douce (très peu calcaire).

Eau peu minéralisée, agressive, susceptible de corroder et dissoudre, dans certaines conditions défavorables (température, stagnation...) les métaux des canalisations. **Il est recommandé de ne pas consommer l'eau immédiatement après ouverture du robinet lorsqu'elle a stagné dans les conduites (au-delà de 30 minutes), mais de procéder à un écoulement préalable (voir fiche d'information jointe).**

NITRATES

Limite de qualité : 50 mg/l

- Teneur moyenne : 1,7 mg/l
- Teneur maximale : 1,8 mg/l

Ces valeurs témoignent de ressources bien protégées des apports en nitrates.

CHLORURES, SODIUM ET FLUOR

- Teneur moyenne en chlorures : 3,9 mg/l
- Teneur moyenne en sodium : 3,5 mg/l
- Teneur moyenne en fluor : 0,1 mg/l

*Références de qualité :
Chlorures : 250 mg/l
Sodium : 200 mg/l
Fluor : 1,5 mg/l*

PESTICIDES

Limite de qualité : 0,1 µg/l

Les pesticides recherchés n'ont pas été détectés.

MICROPOLLUANTS – SOLVANTS – RADIOACTIVITE – AUTRES PARAMETRES

Limite(s) de qualité propre(s) à chaque paramètre.

Les résultats pour les paramètres mesurés sont conformes aux limites de qualité en vigueur.

CONCLUSION SANITAIRE

En 2019, l'eau produite par SUEZ et distribuée sur la commune de BOURBACH LE HAUT est conforme aux limites de qualité bactériologiques et physico-chimiques en vigueur. Néanmoins, l'eau est très peu minéralisée et agressive : de ce fait, il convient de laisser couler l'eau avant de la boire.

Cette fiche, destinée aux abonnés du service public de distribution de l'eau, peut être reproduite sans suppression, ni ajout. Dans les immeubles collectifs, elle doit être distribuée à chaque locataire ou affichée.

Qualité de l'eau distribuée en 2019

Synthèse du contrôle sanitaire



www.grand-est.ars.sante.fr

Mars 2020

BOURBACH LE HAUT zone Buissonnets



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide

Les limites de qualité sont des valeurs obligatoires. Les références de qualité sont des valeurs guide (voir verso)



Consultez les résultats d'analyses sur www.eaupotable.sante.gouv.fr sur www.ars.grand-est.sante.fr

Agence Régionale de Santé Grand Est

Délégation Territoriale du Haut-Rhin

45 rue de la Fecht - 68000 Colmar
03 69 49 30 41
ars-grandest-DT68-VSSE@ars.sante.fr

Credits photo : fotolia.com

ORIGINE DE L'EAU

La zone BUISSONNETS de la commune de BOURBACH LE HAUT (20 habitants)¹ est alimentée en eau par une source communale. Cette ressource a été déclarée d'utilité publique le 06/11/1981 et dispose de périmètres de protection.

La compétence eau potable est déléguée à la Communauté de Communes de THANN-CERNAY. Le réseau d'eau potable est exploité par la SUEZ.

L'eau est désinfectée par javellisation avant distribution. Des prélèvements d'eau sont réalisés au captage, au réservoir et sur le réseau de distribution.

(1) population au 01/01/2014

QUALITE DE L'EAU DU ROBINET

5 prélèvements d'eau ont été réalisés. Les prélèvements et analyses sont réalisés par le laboratoire agréé par le ministère chargé de la santé.

BACTERIOLOGIE

Absence exigée de bactéries indicatrices de pollution.

- 5 analyses bactériologiques réalisées sur l'ensemble du réseau d'eau potable.
- 0 analyse non-conforme aux limites de qualité réglementaires.
- Taux de conformité : 100 %

Eau de très bonne qualité microbiologique.

DURETE, PH

Référence de qualité : pH 6,5 à 9

- Dureté : 1,8°f (degré français)
- pH : 7,5

Eau très douce (très peu calcaire).

Eau peu minéralisée, agressive, susceptible de corroder et dissoudre, dans certaines conditions défavorables (température, stagnation...) les métaux des canalisations. Il est recommandé de ne pas consommer l'eau immédiatement après ouverture du robinet lorsqu'elle a stagné dans les conduites (au-delà de 30 minutes), mais de procéder à un écoulement préalable (voir fiche d'information jointe).

NITRATES

Limite de qualité : 50 mg/l

- Teneur moyenne : 0,0 mg/l
- Teneur maximale : 0,0 mg/l

Ces valeurs témoignent d'une ressource bien protégée des apports en nitrates.

CHLORURES, SODIUM ET FLUOR

Références de qualité :
Chlorures : 250 mg/l
Sodium : 200 mg/l
Fluor : 1,5 mg/l

- Teneur moyenne en chlorures: 3,0 mg/l
- Teneur moyenne en sodium: 3,5 mg/l
- Teneur moyenne en fluor : 0,1 mg/l

PESTICIDES

Limite de qualité : 0,1 µg/l

Les pesticides recherchés n'ont pas été détectés.

MICROPOLLUANTS – SOLVANTS – RADIOACTIVITE – AUTRES PARAMETRES

Limite(s) de qualité propre(s) à chaque paramètre.

Les résultats pour les paramètres mesurés sont conformes aux limites de qualité en vigueur.

CONCLUSION SANITAIRE

En 2019, l'eau produite par la SUEZ et distribuée sur la zone Buissonnets de la commune de BOURBACH LE HAUT est conforme aux limites de qualité bactériologiques et physico-chimiques en vigueur. Néanmoins, l'eau est très peu minéralisée et agressive : de ce fait, il convient de laisser couler l'eau avant de la boire.

Cette fiche, destinée aux abonnés du service public de distribution de l'eau, peut être reproduite sans suppression, ni ajout. Dans les immeubles collectifs, elle doit être distribuée à chaque locataire ou affichée.

Qualité de l'eau distribuée en 2019

Synthèse du contrôle sanitaire



www.grand-est.ars.sante.fr

Mars 2020

BITSCHWILLER LES THANN



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide

Les limites de qualité sont des valeurs obligatoires. Les références de qualité sont des valeurs guide (voir verso)



Consultez les résultats d'analyses sur www.eaupotable.sante.gouv.fr sur www.ars.grand-est.sante.fr

Agence Régionale de Santé Grand Est

Délégation Territoriale du Haut-Rhin

45 rue de la Fecht - 68000 Colmar
03 69 49 30 41
ars-grandest-DT68-VSSE@ars.sante.fr

Credit photo : fotolia.com

ORIGINE DE L'EAU

La commune de BITSCHWILLER LES THANN (2015 habitants)¹ est alimentée en eau par 9 sources communales, 14 sources de Willer et le forage du Gehren à Moosch. Ces ressources ont été déclarées d'utilité publique les 25/10/1974, 6/11/1981 et 16/12/2010 et disposent de périmètres de protection.

La compétence eau potable est déléguée à la Communauté de Communes de THANN-CERNAY. Le réseau d'eau potable est exploité par SUEZ.

L'eau est désinfectée par javellisation avant distribution. Des prélèvements d'eau sont réalisés aux captages, aux réservoirs et sur le réseau de distribution.

(1) population au 01/01/2014

QUALITE DE L'EAU DU ROBINET

11 prélèvements d'eau ont été réalisés. Les prélèvements et analyses sont réalisés par le laboratoire agréé par le ministère chargé de la santé.

BACTERIOLOGIE

Absence exigée de bactéries indicatrices de pollution.

- 11 analyses bactériologiques réalisées sur l'ensemble du réseau d'eau potable.
- 0 analyse non-conforme aux limites de qualité réglementaires.
- Taux de conformité : 100 %

Eau de bonne qualité microbiologique.

DURETE, PH

Référence de qualité : pH 6,5 à 9

- Dureté : 4,5°f (degré français)
- pH : 7,4

Eau très douce (très peu calcaire).

Eau peu minéralisée, agressive, susceptible de corroder et dissoudre, dans certaines conditions défavorables (température, stagnation...) les métaux des canalisations. Il est recommandé de ne pas consommer l'eau immédiatement après ouverture du robinet lorsqu'elle a stagné dans les conduites (au-delà de 30 minutes), mais de procéder à un écoulement préalable (voir fiche d'information jointe).

NITRATES

Limite de qualité : 50 mg/l

- Teneur moyenne : 3,9 mg/l
- Teneur maximale : 5,0 mg/l

Ces valeurs témoignent de ressources bien protégées des apports en nitrates.

CHLORURES, SODIUM ET FLUOR

Références de qualité :
Chlorures : 250 mg/l
Sodium : 200 mg/l
Fluor : 1,5 mg/l

- Teneur moyenne en chlorures : 13,2 mg/l
- Teneur moyenne en sodium : 6,3 mg/l
- Teneur moyenne en fluor : 0,1 mg/l

PESTICIDES

Limite de qualité : 0,1 µg/l

Les pesticides recherchés n'ont pas été détectés.

MICROPOLLUANTS – SOLVANTS – RADIOACTIVITE – AUTRES PARAMETRES

Limite(s) de qualité propre(s) à chaque paramètre.

Les résultats pour les paramètres mesurés sont conformes aux limites de qualité en vigueur.

CONCLUSION SANITAIRE

En 2019, l'eau produite par SUEZ et distribuée sur la commune de BITSCHWILLER LES THANN est conforme aux limites de qualité bactériologiques et physico-chimiques en vigueur. Néanmoins, l'eau est très peu minéralisée et agressive : de ce fait, il convient de laisser couler l'eau avant de la boire.

Cette fiche, destinée aux abonnés du service public de distribution de l'eau, peut être reproduite sans suppression, ni ajout. Dans les immeubles collectifs, elle doit être distribuée à chaque locataire ou affichée.

Qualité de l'eau distribuée en 2019

Synthèse du contrôle sanitaire



www.grand-est.ars.sante.fr

Mars 2020



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide

Les limites de qualité sont des valeurs obligatoires. Les références de qualité sont des valeurs guide (voir verso)



Consultez les résultats d'analyses sur www.eaupotable.sante.gouv.fr sur www.ars.grand-est.sante.fr

Agence Régionale de Santé Grand Est

Délégation Territoriale du Haut-Rhin

45 rue de la Fecht - 68000 Colmar
03 69 49 30 41
ars-grandest-DT68-VSSE@ars.sante.fr

Credit photo : fotolia.com

LEIMBACH, secteur zone haute

ORIGINE DE L'EAU

La zone haute de la commune de LEIMBACH (333 habitants)¹ est alimentée en eau par 2 sources communales (50%), et un mélange d'autres ressources de la Communauté de Communes de THANN-CERNAY. Ces ressources ont été déclarées d'utilité publique le 6/11/1981 et disposent de périmètres de protection.

La compétence eau potable est déléguée à la Communauté de Communes de THANN-CERNAY. Le réseau d'eau potable est exploité par SUEZ.

L'eau est désinfectée par javellisation avant distribution. Des prélèvements d'eau sont réalisés au mélange de captages, au réservoir et sur le réseau de distribution.

(1) population au 01/01/2014

QUALITE DE L'EAU DU ROBINET

5 prélèvements d'eau ont été réalisés. Les prélèvements et analyses sont réalisés par le laboratoire agréé par le ministère chargé de la santé.

BACTERIOLOGIE

Absence exigée de bactéries indicatrices de pollution.

- 5 analyses bactériologiques réalisées sur l'ensemble du réseau d'eau potable.
- 0 analyse non-conforme aux limites de qualité réglementaires.
- Taux de conformité : 100 %

Eau de très bonne qualité microbiologique.

DURETE, PH

Référence de qualité : pH 6,5 à 9

- Dureté : 2,7°f (degré français)
- pH : 7,2

Eau très douce (très peu calcaire).

Eau peu minéralisée, agressive, susceptible de corroder et dissoudre, dans certaines conditions défavorables (température, stagnation...) les métaux des canalisations. Il est recommandé de ne pas consommer l'eau immédiatement après ouverture du robinet lorsqu'elle a stagné dans les conduites (au-delà de 30 minutes), mais de procéder à un écoulement préalable (voir fiche d'information jointe).

NITRATES

Limite de qualité : 50 mg/l

- Teneur moyenne : 1,9 mg/l
- Teneur maximale : 2,1 mg/l

Ces valeurs témoignent de ressources bien protégées des apports en nitrates.

CHLORURES, SODIUM ET FLUOR

Références de qualité :

Chlorures : 250 mg/l

Sodium : 200 mg/l

Fluor : 1,5 mg/l

PESTICIDES

Limite de qualité : 0,1 µg/l

Les pesticides recherchés n'ont pas été détectés.

MICROPOLLUANTS – SOLVANTS – RADIOACTIVITE – AUTRES PARAMETRES

Limite(s) de qualité propre(s) à chaque paramètre.

Les résultats pour les paramètres mesurés sont conformes aux limites de qualité en vigueur.

CONCLUSION SANITAIRE

En 2019, l'eau produite par SUEZ et distribuée sur la zone haute de la commune de LEIMBACH est conforme aux limites de qualité bactériologiques et physico-chimiques en vigueur. Néanmoins, l'eau est très peu minéralisée et agressive : de ce fait, il convient de laisser couler l'eau avant de la boire.

Cette fiche, destinée aux abonnés du service public de distribution de l'eau, peut être reproduite sans suppression, ni ajout. Dans les immeubles collectifs, elle doit être distribuée à chaque locataire ou affichée.

Qualité de l'eau distribuée en 2019

Synthèse du contrôle sanitaire



www.grand-est.ars.sante.fr

Mars 2020



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide

Les limites de qualité sont des valeurs obligatoires. Les références de qualité sont des valeurs guide (voir verso)



Consultez les résultats d'analyses sur www.eaupotable.sante.gov.fr sur www.ars.grand-est.sante.fr

Agence Régionale de Santé Grand Est

Délégation Territoriale du Haut-Rhin

45 rue de la Fecht - 68000 Colmar
03 69 49 30 41
ars-grandest-DT68-VSSE@ars.sante.fr

Credit photo : fotobla.com

RAMMERSMATT

ORIGINE DE L'EAU

La commune de RAMMERSMATT (220 habitants)¹ est alimentée en eau par 10 sources communales. Ces ressources ont été déclarées d'utilité publique le 6/11/1981 et disposent de périmètres de protection.

La compétence eau potable est déléguée à la Communauté de Communes de THANN-CERNAY. Le réseau d'eau potable est exploité par la SUEZ.

L'eau est désinfectée par javellisation avant distribution. Des prélèvements d'eau sont réalisés au mélange de captages, au réservoir et sur le réseau de distribution.

(1) population au 01/01/2014

QUALITE DE L'EAU DU ROBINET

5 prélèvements d'eau ont été réalisés. Les prélèvements et analyses sont réalisés par le laboratoire agréé par le ministère chargé de la santé.

BACTERIOLOGIE

Absence exigée de bactéries indicatrices de pollution.

- 5 analyses bactériologiques réalisées sur l'ensemble du réseau d'eau potable.
- 0 analyse non-conforme aux limites de qualité réglementaires.
- Taux de conformité : 100 %

Eau de très bonne qualité microbiologique.

DURETE, PH

Référence de qualité : pH 6,5 à 9

- Dureté : 5,4°f (degré français)
- pH : 7,8

Eau très douce (très peu calcaire).

Eau peu minéralisée, agressive, susceptible de corroder et dissoudre, dans certaines conditions défavorables (température, stagnation...) les métaux des canalisations. **Il est recommandé de ne pas consommer l'eau immédiatement après ouverture du robinet lorsqu'elle a stagné dans les conduites (au-delà de 30 minutes), mais de procéder à un écoulement préalable (voir fiche d'information jointe).**

NITRATES

Limite de qualité : 50 mg/l

- Teneur moyenne : 3,4 mg/l
- Teneur maximale : 4,7 mg/l

Ces valeurs témoignent de ressources bien protégées des apports en nitrates.

CHLORURES, SODIUM ET FLUOR

Références de qualité :

- Teneur moyenne en chlorures : 13,4 mg/l
- Teneur moyenne en sodium : 7,8 mg/l
- Teneur moyenne en fluor : 0,1 mg/l

Chlorures : 250 mg/l

Sodium : 200 mg/l

Fluor : 1,5 mg/l

PESTICIDES

Limite de qualité : 0,1 µg/l

Les pesticides recherchés n'ont pas été détectés.

MICROPOLLUANTS – SOLVANTS – RADIOACTIVITE – AUTRES PARAMETRES

Limite(s) de qualité propre(s) à chaque paramètre.

Les résultats pour les paramètres mesurés sont conformes aux limites de qualité en vigueur.

CONCLUSION SANITAIRE

En 2019, l'eau produite par SUEZ et distribuée sur la commune de RAMMERSMATT est conforme aux limites de qualité bactériologiques et physico-chimiques en vigueur. Néanmoins, l'eau est très peu minéralisée et agressive : de ce fait, il convient de laisser couler l'eau avant de la boire.

Cette fiche, destinée aux abonnés du service public de distribution de l'eau, peut être reproduite sans suppression, ni ajout. Dans les immeubles collectifs, elle doit être distribuée à chaque locataire ou affichée.

Qualité de l'eau distribuée en 2019

Synthèse du contrôle sanitaire



www.grand-est.ars.sante.fr

Mars 2020



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide

Les limites de qualité sont des valeurs obligatoires. Les références de qualité sont des valeurs guide (voir verso)



Consultez les résultats d'analyses sur www.eaupotable.sante.gouv.fr sur www.ars.grand-est.sante.fr

Agence Régionale de Santé Grand Est

Délégation Territoriale du Haut-Rhin

45 rue de la Fecht - 68000 Colmar
03 69 49 30 41
ars-grandest-DT68-VSSE@ars.sante.fr

Credit photo : fotoaba.com

RODEREN, secteur zone basse

ORIGINE DE L'EAU

La zone basse de la commune de RODEREN (499 habitants)¹ est alimentée en eau par une source communale (50%) et un mélange d'autres ressources de la Communauté de Communes de THANN-CERNAY. Ces ressources ont été déclarées d'utilité publique le 6/11/1981 et disposent de périmètres de protection.

La compétence eau potable est déléguée à la Communauté de Communes de THANN-CERNAY. Le réseau d'eau potable est exploité par SUEZ.

L'eau est désinfectée par javellisation avant distribution. Des prélèvements d'eau sont réalisés aux captages, au réservoir et sur le réseau de distribution.

(1) population au 01/01/2014

QUALITE DE L'EAU DU ROBINET

8 prélèvements d'eau ont été réalisés. Les prélèvements et analyses sont réalisés par le laboratoire agréé par le ministère chargé de la santé.

BACTERIOLOGIE

Absence exigée de bactéries indicatrices de pollution.

- 8 analyses bactériologiques réalisées sur l'ensemble du réseau d'eau potable.
- 1 analyse non-conforme aux limites de qualité réglementaires.
- Taux de conformité : 87,5 %

Eau de qualité microbiologique moyenne.

Une analyse d'eau a révélé ponctuellement la présence de bactéries à des teneurs faibles ne nécessitant pas de restriction d'usage. L'exploitant a mis en œuvre toutes les mesures nécessaires pour rétablir la qualité de l'eau distribuée.

DURETE, PH

- Dureté : 6,5°f (degré français)
- pH : 7,6

Référence de qualité : pH 6,5 à 9

Eau très douce (très peu calcaire).

Eau peu minéralisée, agressive, susceptible de corroder et dissoudre, dans certaines conditions défavorables (température, stagnation...) les métaux des canalisations. **Il est recommandé de ne pas consommer l'eau immédiatement après ouverture du robinet lorsqu'elle a stagné dans les conduites (au-delà de 30 minutes), mais de procéder à un écoulement préalable (voir fiche d'information jointe).**

NITRATES

- Teneur moyenne : 4,9 mg/l
- Teneur maximale : 5,0 mg/l

Limite de qualité : 50 mg/l

Ces valeurs témoignent de ressources bien protégées des apports en nitrates.

CHLORURES, SODIUM ET FLUOR

- Teneur moyenne en chlorures: 7,3 mg/l
- Teneur moyenne en sodium: 4,1 mg/l
- Teneur moyenne en fluor : <0,1 mg/l

*Références de qualité :
Chlorures : 250 mg/l
Sodium : 200 mg/l
Fluor : 1,5 mg/l*

PESTICIDES

Certains pesticides recherchés ont été détectés à l'état de traces, inférieures à la limite de qualité

Limite de qualité : 0,1 µg/l

MICROPOLLUANTS – SOLVANTS – RADIOACTIVITE – AUTRES PARAMETRES

Limite(s) de qualité propre(s) à chaque paramètre.

Les résultats pour les paramètres mesurés sont conformes aux limites de qualité en vigueur.

CONCLUSION SANITAIRE

En 2019, l'eau produite par SUEZ et distribuée sur la zone basse de la commune de RODEREN est conforme aux limites de qualité physico-chimiques en vigueur. Néanmoins, l'eau est très peu minéralisée et agressive : de ce fait, il convient de laisser couler l'eau avant de la boire. Sur le plan bactériologique, elle est de qualité moyenne.

Cette fiche, destinée aux abonnés du service public de distribution de l'eau, peut être reproduite sans suppression, ni ajout. Dans les immeubles collectifs, elle doit être distribuée à chaque locataire ou affichée.

Qualité de l'eau distribuée en 2019

Synthèse du contrôle sanitaire



www.grand-est.ars.sante.fr

Mars 2020



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide

Les limites de qualité sont des valeurs obligatoires. Les références de qualité sont des valeurs guide (voir verso)



Consultez les résultats d'analyses sur www.eaupotable.sante.gouv.fr sur www.ars.grand-est.sante.fr

Agence Régionale de Santé Grand Est

Délégation Territoriale du Haut-Rhin

45 rue de la Fecht - 68000 Colmar
03 69 49 30 41
ars-grandest-DT68-VSSE@ars.sante.fr

Credit photo : foto8a.com

RODEREN, secteur zone haute

ORIGINE DE L'EAU

La zone haute de la commune de RODEREN (400 habitants)⁽¹⁾ est alimentée en eau par un mélange de ressources de la Communauté de Communes de THANN-CERNAY (sources, prises d'eau et forages). Ces ressources ont été déclarées d'utilité publique le 6/11/1981 et disposent de périmètres de protection.

La compétence eau potable est déléguée à la Communauté de Communes de THANN-CERNAY. Le réseau d'eau potable est exploité par la SUEZ.

L'eau est désinfectée par javellisation avant distribution. Des prélèvements d'eau sont réalisés aux captages, au réservoir et sur le réseau de distribution.

(1) population au 01/01/2014

QUALITE DE L'EAU DU ROBINET

5 prélèvements d'eau ont été réalisés. Les prélèvements et analyses sont réalisés par le laboratoire agréé par le ministère chargé de la santé.

BACTERIOLOGIE

Absence exigée de bactéries indicatrices de pollution.

- 5 analyses bactériologiques réalisées sur l'ensemble du réseau d'eau potable.
- 0 analyse non-conforme aux limites de qualité réglementaires.
- Taux de conformité : 100 %

Eau de très bonne qualité microbiologique.

DURETE, PH

- Dureté : 3,6°f (degré français)
- pH : 7,3

Référence de qualité : pH 6,5 à 9

Eau très douce (peu calcaire).

Eau peu minéralisée, agressive, susceptible de corroder et dissoudre, dans certaines conditions défavorables (température, stagnation...) les métaux des canalisations. **Il est recommandé de ne pas consommer l'eau immédiatement après ouverture du robinet lorsqu'elle a stagné dans les conduites (au-delà de 30 minutes), mais de procéder à un écoulement préalable (voir fiche d'information jointe).**

NITRATES

- Teneur moyenne : 3,0 mg/l
- Teneur maximale : 3,2 mg/l

Limite de qualité : 50 mg/l

Ces valeurs témoignent de ressources bien protégées des apports en nitrates.

CHLORURES, SODIUM ET FLUOR

- Teneur moyenne en chlorures: 5,5 mg/l
- Teneur moyenne en sodium: 3,4 mg/l
- Teneur moyenne en fluor : <0,1 mg/l

Références de qualité :
Chlorures : 250 mg/l
Sodium : 200 mg/l
Fluor : 1,5 mg/l

PESTICIDES

Les pesticides recherchés n'ont pas été détectés.

Limite de qualité : 0,1 µg/l

MICROPOLLUANTS – SOLVANTS – RADIOACTIVITE – AUTRES PARAMETRES

Limite(s) de qualité propre(s) à chaque paramètre.

Les résultats pour les paramètres mesurés sont conformes aux limites de qualité en vigueur.

CONCLUSION SANITAIRE

En 2019, l'eau produite par SUEZ et distribuée sur la zone haute de la commune de RODEREN est conforme aux limites de qualité bactériologiques et physico-chimiques en vigueur. Néanmoins, l'eau est très peu minéralisée et agressive : de ce fait, il convient de laisser couler l'eau avant de la boire.

Cette fiche, destinée aux abonnés du service public de distribution de l'eau, peut être reproduite sans suppression, ni ajout. Dans les immeubles collectifs, elle doit être distribuée à chaque locataire ou affichée.

Qualité de l'eau distribuée en 2019

Synthèse du contrôle sanitaire



www.grand-est.ars.sante.fr

Mars 2020

THANN, VIEUX-THANN, LEIMBACH zone basse



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide

Les limites de qualité sont des valeurs obligatoires. Les références de qualité sont des valeurs guide (voir verso)



Consultez les résultats d'analyses sur www.eaupotable.sante.gouv.fr sur www.ars.grand-est.sante.fr

Agence Régionale de Santé Grand Est

Délégation Territoriale du Haut-Rhin

45 rue de la Fecht - 68000 Colmar
03 69 49 30 41
ars-grandest-DT68-VSSE@ars.sante.fr

Credit photo : fotolia.com

ORIGINE DE L'EAU

Les communes de THANN, VIEUX-THANN et la zone basse de LEIMBACH (11330 habitants)¹ sont alimentées en eau par 4 prises d'eau en rivière, 5 forages, et une source. Ces ressources ont été déclarées d'utilité publique le 06/11/1981 et disposent de périmètres de protection. Un apport d'eau du SIAEP de la Vallée de la DOLLER ou du SIVU du Bassin Potassique de la HARDT est possible en cas de besoin.

La compétence eau potable est déléguée à la Communauté de Communes de THANN-CERNAY. Le réseau d'eau potable est exploité par SUEZ.

L'eau est traitée par filtration sur sable et désinfectée par javellisation avant distribution. Des prélèvements d'eau sont réalisés aux captages, au réservoir et sur le réseau de distribution.

(1) population au 01/01/2014

QUALITE DE L'EAU DU ROBINET

27 prélèvements d'eau ont été réalisés. Les prélèvements et analyses sont réalisés par le laboratoire agréé par le ministère chargé de la santé.

BACTERIOLOGIE

Absence exigée de bactéries indicatrices de pollution.

- 27 analyses bactériologiques réalisées sur l'ensemble du réseau d'eau potable.
- 0 analyse non-conforme aux limites de qualité réglementaires.
- Taux de conformité : 100 %

Eau de très bonne qualité microbiologique.

DURETE, PH

- Dureté : 3,8°f (degré français)
- pH : 7,2

Référence de qualité : pH 6,5 à 9

Eau très douce (très peu calcaire).

Eau peu minéralisée, agressive, susceptible de corroder et dissoudre, dans certaines conditions défavorables (température, stagnation...) les métaux des canalisations. Il est recommandé de ne pas consommer l'eau immédiatement après ouverture du robinet lorsqu'elle a stagné dans les conduites (au-delà de 30 minutes), mais de procéder à un écoulement préalable (voir fiche d'information jointe).

NITRATES

- Teneur moyenne : 3,1 mg/l
- Teneur maximale : 4,2 mg/l

Limite de qualité : 50 mg/l

Ces valeurs témoignent de ressources bien protégées des apports en nitrates.

CHLORURES, SODIUM ET FLUOR

- Teneur moyenne en chlorures: 10,1 mg/l
- Teneur moyenne en sodium: 6,1 mg/l
- Teneur moyenne en fluor : 0,1 mg/l

Références de qualité :
Chlorures : 250 mg/l
Sodium : 200 mg/l
Fluor : 1,5 mg/l

PESTICIDES

Certains pesticides recherchés ont été détectés à l'état de traces, inférieures à la limite de qualité. *Limite de qualité : 0,1 µg/l*

MICROPOLLUANTS – SOLVANTS – RADIOACTIVITE – AUTRES PARAMETRES

Limite(s) de qualité propre(s) à chaque paramètre.

Les résultats pour les paramètres mesurés sont conformes aux limites de qualité en vigueur.

CONCLUSION SANITAIRE

En 2019, l'eau produite par SUEZ et distribuée sur les communes de THANN, VIEUX-THANN et la zone basse de LEIMBACH est conforme aux limites de qualité bactériologiques et physico-chimiques en vigueur. Néanmoins, l'eau est très peu minéralisée et agressive : de ce fait, il convient de laisser couler l'eau avant de la boire.

Cette fiche, destinée aux abonnés du service public de distribution de l'eau, peut être reproduite sans suppression, ni ajout. Dans les immeubles collectifs, elle doit être distribuée à chaque locataire ou affichée.

Qualité de l'eau distribuée en 2019

Synthèse du contrôle sanitaire



www.grand-est.ars.sante.fr

Mars 2020

WILLER SUR THUR



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide

Les limites de qualité sont des valeurs obligatoires. Les références de qualité sont des valeurs guide (voir verso)



Consultez les résultats d'analyses sur www.eaupotable.sante.gouv.fr sur www.ars.grand-est.sante.fr

Agence Régionale de Santé Grand Est

Délégation Territoriale du Haut-Rhin

45 rue de la Fecht - 68000 Colmar
03 69 49 30 41
ars-grandest-DT68-VSSE@ars.sante.fr

Credit photo : fotolia.com

ORIGINE DE L'EAU

La commune de WILLER SUR THUR (1883 habitants)¹ est alimentée en eau par 14 sources communales (30%) et le forage du Gehren de Moosch (70%). Ces ressources ont été déclarées d'utilité publique les 06/11/1981, 16/12/2010 et disposent de périmètres de protection.

La compétence eau potable est déléguée à la Communauté de Communes de THANN-CERNAY. Le réseau d'eau potable est exploité par SUEZ.

L'eau est désinfectée par javellisation avant distribution. Des prélèvements d'eau sont réalisés aux captages, au réservoir et sur le réseau de distribution.

(1) population au 01/01/2014

QUALITE DE L'EAU DU ROBINET

13 prélèvements d'eau ont été réalisés. Les prélèvements et analyses sont réalisés par le laboratoire agréé par le ministère chargé de la santé.

BACTERIOLOGIE

Absence exigée de bactéries indicatrices de pollution.

- 13 analyses bactériologiques réalisées sur l'ensemble du réseau d'eau potable.
- 0 analyse non-conforme aux limites de qualité réglementaires.
- Taux de conformité : 100 %

Eau de très bonne qualité microbiologique.

DURETE, PH

- Dureté : 5,1^{°f} (degré français)
- pH : 6,9

Référence de qualité : pH 6,5 à 9

Eau très douce (très peu calcaire).

Eau peu minéralisée, agressive, susceptible de corroder et dissoudre, dans certaines conditions défavorables (température, stagnation...) les métaux des canalisations. **Il est recommandé de ne pas consommer l'eau immédiatement après ouverture du robinet lorsqu'elle a stagné dans les conduites (au-delà de 30 minutes), mais de procéder à un écoulement préalable (voir fiche d'information jointe).**

NITRATES

Limite de qualité : 50 mg/l

- Teneur moyenne : 7,7 mg/l
- Teneur maximale : 9,7 mg/l

Ces valeurs témoignent de ressources bien protégées des apports en nitrates.

CHLORURES, SODIUM ET FLUOR

- Teneur moyenne en chlorures: 7,4 mg/l
- Teneur moyenne en sodium: 5,9 mg/l
- Teneur moyenne en fluor : <0,1 mg/l

Références de qualité :
Chlorures : 250 mg/l
Sodium : 200 mg/l
Fluor : 1,5 mg/l

PESTICIDES

Limite de qualité : 0,1 µg/l

Certains pesticides recherchés ont été détectés à l'état de traces, inférieures à la limite de qualité.

MICROPOLLUANTS – SOLVANTS – RADIOACTIVITE – AUTRES PARAMETRES

Limite(s) de qualité propre(s) à chaque paramètre.

Les résultats pour les paramètres mesurés sont conformes aux limites de qualité en vigueur.

CONCLUSION SANITAIRE

En 2019, l'eau produite par SUEZ et distribuée sur la commune de WILLER SUR THUR est conforme aux limites de qualité bactériologiques et physico-chimiques en vigueur. Néanmoins, l'eau est très peu minéralisée et agressive : de ce fait, il convient de laisser couler l'eau avant de la boire.

Cette fiche, destinée aux abonnés du service public de distribution de l'eau, peut être reproduite sans suppression, ni ajout. Dans les immeubles collectifs, elle doit être distribuée à chaque locataire ou affichée.

PROGRAMME PREVISIONNEL DES TRAVAUX SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE DE LA CCTC EN 2020

Entretien et réhabilitation des réseaux

- Remplacement de vannes principales
- Renouvellement des branchements d'eau
- Rénovation des ouvrages de captage, filtre secteur de Thann

Cernay

- Renouvellement Rue René Guibert (Ø 100 / 80 ml)

Uffholtz

- Renouvellement Rue du Fossé (Ø 100 / 150 ml)
- Renouvellement Rue des Vergers (Ø 100 / 160 ml)

Bourbach-le-Bas

- Renouvellement Rue des Forgerons

Roderen

- Renouvellement Rue Saint-Laurent

Thann

- Renouvellement Rues Kléber, Malraux et Pasteur

Vieux-Thann

- Renouvellement Rue Zuhren

Willer sur Thur

- Renouvellement Rue des Maquisards

Sur l'ensemble du territoire de Thann-Cernay

- Planning des travaux suite à l'étude-diagnostic et schéma directeur du système d'alimentation en eau potable.



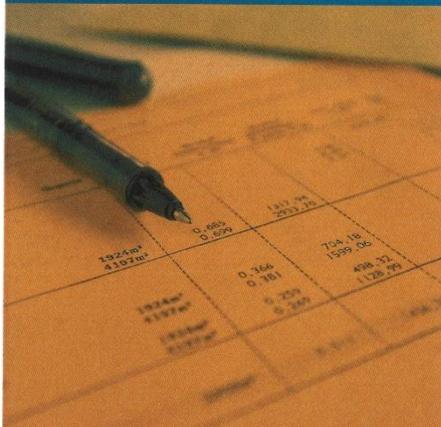
NOTE D'INFORMATION

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose au **maire ou au président de l'établissement public de coopération intercommunale** l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. Le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la note établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

Édition avril 2020
CHIFFRES 2019

L'agence de l'eau vous informe



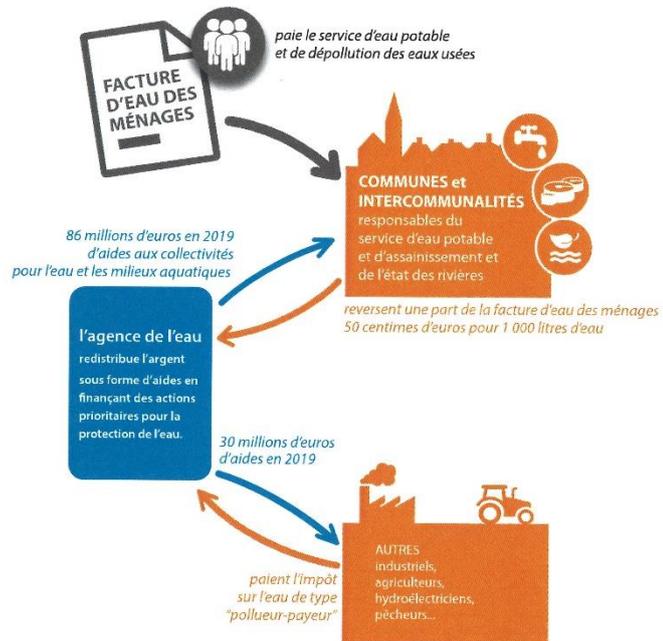
LE SAVIEZ-VOUS ?

La part des redevances perçues par l'agence de l'eau représente en moyenne 20% du montant de la facture d'eau.

Les autres composantes de la facture d'eau sont :

- la facturation du service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- la facturation du service de collecte et de traitement des eaux usées
- la contribution aux autres organismes publics (VNF)
- la TVA

Pour obtenir une information précise sur votre collectivité, rendez-vous sur www.services.eaufrance.fr



POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.



Suivez l'actualité de l'agence de l'eau Rhin-Meuse : www.eau-rhin-meuse.fr

COMBIEN COÛTENT LES REDEVANCES 2019 ?

En 2019, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau s'est élevé à plus de 154 millions d'euros dont plus de 129 millions en provenance de la facture d'eau.

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2019 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) • source agence de l'eau Rhin-Meuse



À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2019 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2019) • source agence de l'eau Rhin-Meuse



ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE EN 2019

L'année 2019 marque le lancement du 11^e programme d'action de l'agence de l'eau Rhin-Meuse et de son contrat d'objectifs et de performance 2019-2024 signé avec l'État. Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques sous climat changeant.

EN 2019...



DES APPELS À PROJETS POUR MOBILISER

Proposés depuis quelques années par l'agence de l'eau Rhin-Meuse, les appels à projets s'imposent comme une nouvelle forme d'interventions. En ligne de mire, l'innovation des territoires, l'expérimentation de futures modalités d'aides ou la mise en lumière de sujets prioritaires. C'est également le souhait de renforcer des partenariats autour de savoir-faire pour faire converger des enjeux environnementaux et de développement des territoires.

2019 aura vu la poursuite et le lancement de nouveaux appels à projets : trames vertes et bleues, renouvellement des réseaux d'eau potable, filières agricoles à bas niveau d'impact pour les ressources en eau, reconversion de friches industrielles, réduction/suppression de substances toxiques...

Un concours inédit "eau et quartiers prioritaires de la ville" a été lancé. Il vise à démultiplier de nouvelles formes d'aménagement conciliant développement de la nature, désimperméabilisation, infiltration des eaux pluviales, reconquête de la biodiversité... pour faciliter la résilience des quartiers.

UN ÉTAT DES LIEUX POUR ÉLABORER LE SDAGE 2022-2027

L'état des lieux constitue un point de départ en posant un diagnostic sur le bassin. Il permet d'identifier et de cibler les actions à mener dans un seul but : restaurer la qualité de l'eau et des milieux aquatiques. Les rivières, les lacs, les eaux souterraines sont tous concernés.



Après l'adoption de cet état des lieux, le comité de bassin élabore maintenant le projet de schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (Sdage) 2022-2027 et son programme de mesures associé.

La notion de bon état des eaux émane de la directive cadre européenne sur l'eau (DCE) du 23 octobre 2000. L'atteinte d'un bon état des eaux à horizon 2027 y est fixée.



le bassin
Rhin-Meuse

l'agence de l'eau Rhin-Meuse

La carte d'identité du bassin Rhin-Meuse

2 bassins versants (partie française) : celui du Rhin, 24 000 km² (avec son affluent principal, la Moselle) et celui de la Meuse, 7 800 km².

Un contexte international marqué, le plus transfrontalier des bassins français : 4 pays limitrophes (Suisse, Allemagne, Luxembourg, Belgique).

Le bassin s'étend sur 32 000 km² (6% du territoire national métropolitain) et compte 4,3 millions d'habitants, 8 départements et 3 277 communes.

Agence de l'eau Rhin-Meuse
Rozérieulles - BP 30019
57161 Moulins-lès-Metz cedex

Tél. 03 87 34 47 00

agence@eau-rhin-meuse.fr

Suivez l'actualité
de l'agence de l'eau Rhin-Meuse :

www.eau-rhin-meuse.fr



Réalisation : AELB-DIC / AERM - avril 2020
Crédits : photos - agence de l'eau Rhin-Meuse - istockphoto

Pendant 2 ans, mois après mois, sujet après sujet, une web série et une foule de contenus éditoriaux pour présenter, répondre, décrypter, échanger directement avec les citoyens.

**Les agences de l'eau
s'engagent pour
améliorer la culture
générale de l'eau.**



**Rendez-vous sur
enimmersion-eau.fr**

et sur les réseaux sociaux



L'eau a quelque chose à vous dire...

Présenté au Conseil de Communauté de Communes de Thann-Cernay

Exploitation en régie

Présenté :

- au Conseil Municipal de la ville de Cernay le
- au Conseil Municipal de la commune de Steinbach le
- au Conseil Municipal de la commune d'Uffholtz le
- au Conseil Municipal de la commune de Wattwiller le

Exploitation en délégation de service public

Présenté :

- au Conseil Municipal de la commune de Bitschwiller-les-Thann le
- au Conseil Municipal de la commune de Bourbach-le-Bas le
- au Conseil Municipal de la commune de Bourbach-le-Haut le
- au Conseil Municipal de la commune de Leimbach le
- au Conseil Municipal de la commune de Rammersmatt le
- au Conseil Municipal de la commune de Roderen le
- au Conseil Municipal de la ville de Thann le
- au Conseil Municipal de la ville de Vieux-Thann le
- au Conseil Municipal de la commune de Willer-sur-Thur le

A Cernay, le

Le Vice-Président,



*LE SERVICE PUBLIC
D'ASSAINISSEMENT*

LE SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT

INTRODUCTION	5
1) Exploitation en régie (D201.0)	5
2) Exploitation en délégation de service public (D201.0)	5
3) Exploitation par la Syndicat Mixte d'assainissement de la Basse Vallée de la Doller (D201.0)	5

Exploitation en régie

LE RESEAU	8 à 11
1) Les abonnés	8
2) Les volumes assujettis à l'assainissement.....	8
3) Les volumes assujettis à l'épuration	8
4) Le réseau	9 à 10
5) Enquêtes de conformité de branchements	10
6) Travaux d'entretien et de réparations en 2019 sur l'ensemble des réseaux	10 à 11
INDICATEURS DE PERFORMANCE	12
1) Tableau des indicateurs	12
INDICATEURS FINANCIERS	13 à 14
1) La tarification (D204.0)	12 à 14
INDICATEURS DESCRIPTIFS DES SERVICES	15
1) Les composants d'une facture d'assainissement d'un ménage de référence (120 m ³ sur l'année)	15
AUTRES INDICATEURS FINANCIERS	16 à 17
1) La balance générale du compte administratif 2019	16
2) La dette	17

Exploitation en délégation de service public

CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE	20
1) Mode de gestion du service	20
LE RESEAU	20 à 23
1) Les abonnés	20
2) Les volumes assujettis à l'assainissement	20
3) Le réseau	21
4) Travaux d'entretien et de réparations en 2019 sur l'ensemble des réseaux	22 à 23
EXPLOITATION	24
1) Activité clientèle	24
2) Relation clients	24
INDICATEURS DE PERFORMANCE	25
1) Tableau des indicateurs	25
TARIFICATION DU SERVICE	26 à 28
1) Modalité de tarification	26
2) Facture type	27 à 28
3) Recettes	28
4) Taux d'impayés (P257.1)	28
FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS	29
1) Montants financiers	29
2) Etat de la dette du service (P256.2)	29
3) Amortissements	29
PROGRAMME PREVISIONNEL DES TRAVAUX SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE DE LA CCTC EN 2020	30

La station de traitement des eaux usées

LA STATION DE TRAITEMENT DES EAUX USEES	33 à 41
1) Descriptif de l'installation	33 à 35
2) L'inventaire du patrimoine	35
3) Traitement des eaux usées reçues par la station	36 à 40
3) Bilan financier	41

INTRODUCTION

Le territoire concerné et les missions

La Communauté de Communes de Thann-Cernay est composée de 16 communes.

La gestion de l'assainissement est divisée en 3 secteurs :

1. Exploitation en régie (D201.0)

La population desservie (données INSEE au 1^{er} janvier 2019) est la suivante :

➤ Cernay	11 834 hab.
➤ Steinbach	1 401 hab.
➤ Uffholtz	1 809 hab.
➤ Wattwiller	<u>1 692 hab.</u>

Population totale 16 736 hab.

Les effluents des 4 communes convergent vers la station de traitement des eaux usées de Cernay.

2. Exploitation en délégation de service public (D201.0)

La délégation de service public a été confiée à SUEZ par délibération du 8 mars 2010 mais les investissements et les projets sont gérés par les services techniques de la CCTC.

La population desservie (données INSEE au 1^{er} janvier 2019) est la suivante :

↳ Vers la station de traitement des eaux usées de Cernay :

➤ Bitschwiller-les-Thann	1 997 hab.
➤ Leimbach	897 hab.
➤ Rammersmatt	224 hab.
➤ Roderen	919 hab.
➤ Thann	7 979 hab.
➤ Vieux-Thann	2 903 hab.
➤ Willer-sur-Thur	1 877 hab.

↳ Vers la station de traitement des eaux usées de Guewenheim :

➤ Bourbach-le-Bas	588 hab.
➤ Bourbach-le-Haut	430 hab.

Population totale 17 814 hab.

3. Exploitation par le Syndicat Mixte d'assainissement de la Basse Vallée de la Doller (D201.0)

La population desservie (données INSEE au 1^{er} janvier 2019) est la suivante :

➤ Aspach-le-Bas	1 359 hab.
➤ Aspach-Michelbach	1 848 hab.
➤ Schweighouse/Thann	801 hab.

Population totale 4 008 hab.

Exploitation en régie



LE RESEAU

1) LES ABONNES

NOMBRE D'ABONNES RACCORDES OU RACCORDABLES PAR COMMUNE

	2016	2017	2018	2019	Variation N/N-1 (%)
CERNAY	3 395	3 404	3 449	3 506	+1,65
STEINBACH	563	568	581	584	+0,52
UFFHOLTZ	719	729	735	738	+0,41
WATTWILLER	717	719	765	772	+0,92
TOTAL	5 394	5 420	5 530	5 600	+1,27

2) LES VOLUMES ASSUJETTIS A L'ASSAINISSEMENT

	PARTICULIERS		GRANDS CONSUMMATEURS		TOTAL		Variation N/N-1 (%)
	2018	2019	2018	2019	2018	2019	
CERNAY	487 489	480 883	200 923	171 195	688 412	652 078	-5,28
STEINBACH	55 254	53 335	-	-	55 254	53 335	-3,47
UFFHOLTZ	73 617	68 337	-	-	73 617	68 337	-7,17
WATTWILLER	69 370	70 780	23 438	9 503	92 808	80 283	-13,50
TOTAL	685 730	673 335	224 361	180 698	910 091	854 033	-6,16

3) LES VOLUMES ASSUJETTIS A L'EPURATION

	PARTICULIERS		GRANDS CONSUMMATEURS		TOTAL		Variation N/N-1 (%)
	2018	2019	2018	2019	2018	2019	
CERNAY	483 099	476 662	143 937	122 928	627 036	599 590	-4,38
STEINBACH	55 254	53 335	-	-	55 254	53 335	-3,47
UFFHOLTZ	73 617	68 337	-	-	73 617	68 337	-7,17
WATTWILLER	69 370	70 780	23 438	9 503	92 808	80 283	-13,50
TOTAL	681 340	669 114	167 375	132 431	848 715	801 545	-5,56

4) LE RESEAU

a) Longueur du réseau fin 2019

La longueur totale du réseau géré en régie par la Communauté de Communes est de 109 kilomètres en eaux usées dont 4,64 kilomètres de refoulement et 41 kilomètres de réseau d'eaux pluviales.

b) Extension du réseau

✓ Eaux usées :

- CERNAY-STEINBACH : rue de la 1^{ère} Armée 15 ml / Ø 200
- STEINBACH : rue de la Chapelle 35 ml / Ø 200
- WATTWILLER : rue des Bains 50 ml / Ø 200

c) Renouvellement du réseau

- CERNAY : impasse Sainte-Barbe 170 ml / Ø 200
- CERNAY-STEINBACH : rue de la 1^{ère} Armée 115 ml / Ø 250
- WATTWILLER : chemin du Rechen 30 ml / Ø 400

d) Amélioration du réseau

- STEINBACH : rue du Silberthal
Réhabilitation de réseau : reprise de l'étanchéité du regard de visite de tête de réseau

e) Nombre d'ouvrages à entretenir

	CERNAY	STEINBACH	UFFHOLTZ	WATTWILLER	TOTAL
Avaloirs	1 424	235	317	336	2 312
Dessableurs	6	12	9	4	31
Déversoirs d'orage	8	7	5	14	34
Stations de refoulement	6	0	1	0	7
Déshuileurs-débourbeurs	93	6	3	-	102
Bassins de pollution	800 m ³	-	1000 m ³	300 m ³	2 100 m³

f) Les postes de relèvement

Inventaire des installations de relevage			
Commune	Site	Année de mise en service	Débit nominal
ASPACH-LE-HAUT	Rue des Genêts (PR PATC 1)	2008	54 m³/h
ASPACH-LE-HAUT	Rue des Genêts (PR PATC 2)	2008	54 m³/h
CERNAY	Rue d'Aspach (DO 1000 m³)	2007	54 m³/h
CERNAY	CD 35 - Ochsenfeld	HS	-
CERNAY	Rue de l'Europe (PR 1)	2000	61 m³/h
CERNAY	Rue de l'Europe (PR 2)	2014	156 m³/h
CERNAY	Impasse des Hérons	1980	37 m³/h
CERNAY	Rue de la Saugue	2007	97 m³/h
CERNAY	Rue de Wittelsheim	2016	198 m³/h
UFFHOLTZ	Rue de la Scierie	1995	21 m³/h
UFFHOLTZ	Rue des Seigneurs (BO 1000 m³)	2007	54 m³/h
WATTWILLER	Rue de Guebwiller (BO 300 m³)	2007	54 m³/h

5) ENQUETES DE CONFORMITE DE BRANCHEMENTS

	2016	2017	2018	2019	Variation N/N-1 (%)
Secteur CERNAY	189	304	236	282	+19,49
Secteur THANN	169	232	348	312	-10,34
Nombre d'enquêtes totales	358	536	586	594	+1,37

6) TRAVAUX D'ENTRETIEN ET DE REPARATIONS EN 2019 SUR L'ENSEMBLE DES RESEAUX

En 2019, comme les années précédentes, la Communauté de Communes a fait réaliser, dans l'ensemble des 4 communes, des campagnes de curage des collecteurs, des avaloirs et des dessableurs. Ces curages ont été effectués par nos services et au besoin par des sociétés privées disposant de véhicules combiné-hydrocureurs.

Quelques chiffres d'entretien d'ouvrage :

a) Curage – nettoyage

	Unité	2017	2018	2019	Variation N/N-1 (%)
Collecteurs	ml	2 730	3 634	4 132	+13,70
Branchements	unités	140	142	163	+14,79
Avaloirs d'eaux pluviales	unités	235	1 122	108	-90,37
Regards de visite	unités	103	64	61	-4,69
Dessableurs	unités	34	18	31	+72,22
Fosses septiques	unités	96	79	71	-10,13
Nettoyage et vidange des stations de refoulement	unités	16	17	9	-47,06

b) Interventions – réparations sur le réseau

Réseau	Unité	2017	2018	2019	Variation N/N-1 (%)
Réparation cunettes	unités	23	25	26	+4
Réparation avaloirs	unités	10	1	3	+200
Réparation branchements	unités	15	-	5	-
Renouvellement branchements	unités	11	5	7	+40
Renouvellement tampons	unités	16	20	20	-
Réparation collecteurs	unités	8	2	-	-100
Branchement neuf	unités	3	4	9	+125

Poste de relèvement	Unité	2017	2018	2019	Variation N/N-1 (%)
Réparation pompe	unités	2	1	1	-
Renouvellement pompe	unités	-	2	1	-50



INDICATEURS DE PERFORMANCE

Ce chapitre présente les données et indicateurs relatifs aux caractéristiques et la performance du service demandés par le décret et l'arrêté du 2 mai 2007.

1) TABLEAU DES INDICATEURS

Indicateur		2019	Unité	Degré de fiabilité
Indicateurs du décret du 2 mai 2007				
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées unitaire ou séparatif	16 602	Nombre	B
VP.056	Nombre d'abonnements	5 600	Nombre	A
VP.199	Linéaire de réseaux de collecte des eaux usées de type unitaire	68	Km	B
VP.200	Linéaire de réseaux de collecte des eaux usées de type séparatif	41	Km	B
D202.4	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³	1,894	€ TTC/m ³	A
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	95	Valeur de 0 à 120	B
Indicateurs de performance				
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	99,2	%	A
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	19	Nombre	A
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'assainissement	583	TMS	A
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon les filières conformes à la réglementation	100	%	A
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	26	Points	B

INDICATEURS FINANCIERS

1) LA TARIFICATION (D204.0)

Le service d'assainissement n'est pas assujéti à la T.V.A.

Son tarif est ventilé de la manière suivante :

ASSAINISSEMENT	2017	2018	2019	Variation N/N-1 (%)	2020
Assainissement	1,155	1,175	1,215	+3,4	1,2650
Part épuration délégataire	0,421	0,431	0,446	+3,48	0,4587
Modernisation des réseaux de collecte	0,233	0,233	0,233	-	0,2330
€ TOTAL	1,809	1,839	1,894	+2,99	1,9567

Il existe également une modulation tarifaire en fonction du volume consommé.

TARIF GRANDS CONSOMMATEURS 2019

TRANCHES	M3	ASSAINISSEMENT				TOTAL
		COEF.	PART ASSAIN.	PART EPUR. DELEGATAIRE	MODERN. RESEAUX	
1 à 6 000	6 000	1,00	1,2150	0,4459	0,233	1,8939
6 001 à 12 000	6 000	1,00	1,2150	0,4459	0,233	1,8939
12 001 à 24 000	12 000	0,85	1,0328	0,3791	0,233	1,6449
24 001 à 48 000	24 000	0,80	0,9720	0,3567	0,233	1,5617
+ de 48 000		0,70	0,8505	0,3122	0,233	1,3957

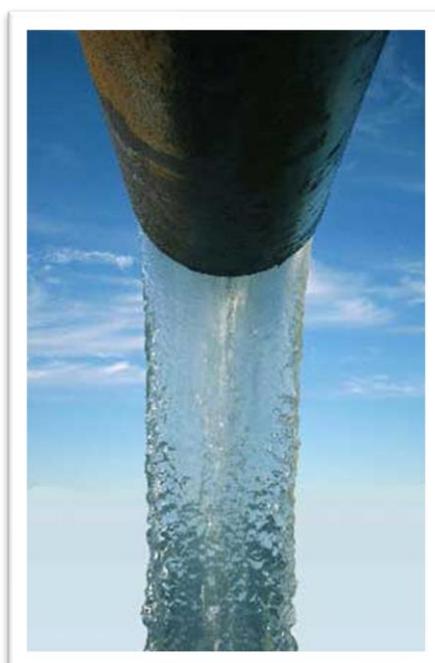
TARIF GRANDS CONSOMMATEURS 2020

TRANCHES	M3	ASSAINISSEMENT				TOTAL
		COEF.	PART ASSAIN.	PART EPUR. DELEGATAIRE	MODERN. RESEAUX	
1 à 6 000	6 000	1,00	1,2650	0,4587	0,233	1,9567
6 001 à 12 000	6 000	1,00	1,2650	0,4587	0,233	1,9567
12 001 à 24 000	12 000	0,90	1,1385	0,4128	0,233	1,7843
24 001 à 48 000	24 000	0,85	1,0753	0,3899	0,233	1,6982
+ de 48 000		0,75	0,9488	0,3440	0,233	1,5258

LES GRANDS CONSOMMATEURS

ETABLISSEMENTS	CONSOMMATION 2018 (en m ³)	CONSOMMATION 2019 (en m ³)	Variation N/N-1 (%)
CENTRE HOSPITALIER Cernay	14 060	13 405	-4,66
PISCINE Cernay	10 208	9 933	-2,69
VALMET SAS Cernay	11 730	9 852	-16,01
DU PONT DE NEMOURS Cernay	18 246	12 814	-29,77
TRELLEBORG Cernay	15 714	11 674	-25,71
BIMA 83 Cernay	20 813	17 566	-15,60
ENDRESS HAUSER Cernay	6 030	11 080	+83,75
LECLERC E. Sodicer Cernay	10 192	10 752	+5,49
BODYCOT HIT Cernay	7 725	7 296	-5,55
CAMPING DES SOURCES Wattwiller	23 438	9 503	-59,45
Institut Saint-André *	81 307	59 437	-26,90
 TOTAL	219 463	173 312	-21,03

**L'Institut Saint-André est approvisionné en eau par le Syndicat des Eaux de Guewenheim, mais les eaux usées sont évacuées vers le réseau de Cernay.*

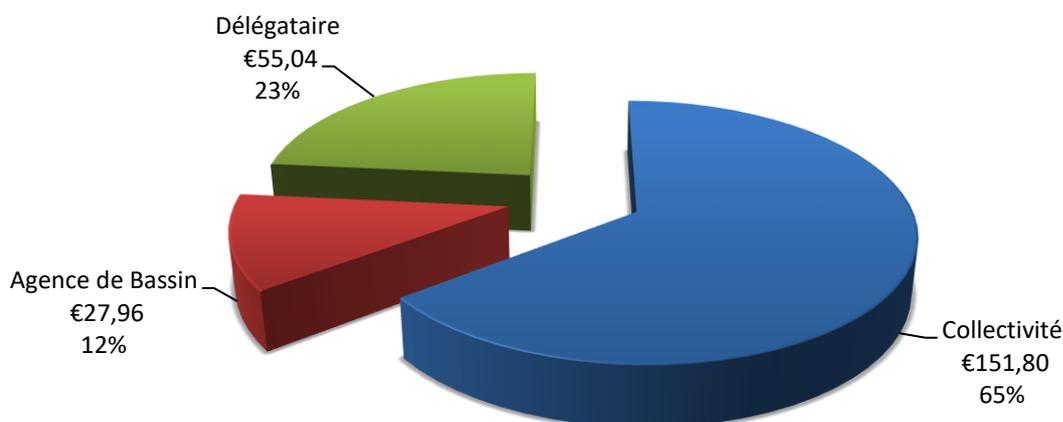


INDICATEURS DESCRIPTIFS DES SERVICES

1) LES COMPOSANTS D'UNE FACTURE D'ASSAINISSEMENT D'UN MENAGE DE REFERENCE (120 M³ SUR L'ANNEE)

ASSAINISSEMENT COLLECTIF	Unitaire	Montant	Unitaire	Montant	Variation N/N-1 (%)
	Au 1 ^{er} janvier 2019		Au 1 ^{er} janvier 2020		
Part collectivité					
Part fixe annuelle (PF)	0	0	0	0	
Assainissement (PP)	1,2150	145,80	1,2650	151,80	+4,12
Part épuration délégataire (STEU)	0,4459	53,51	0,4587	55,04	+2,86
Total assainissement hors taxes et redevances		199,31		206,84	
Part Agence de l'Eau					
Modernisation des réseaux de collecte	0,233	27,96	0,233	27,96	-
TVA		0		0	
TOTAL TTC pour 120 m³			227,27	234,80	+3,31
Répartition hors taxes et redevances					
	Fixe	Variable	Fixe	Variable	
Part collectivité	0	199,31	0	206,84	
Taxes et redevances			27,96	27,96	
Prix TTC au m³ (D202.4)			1,89	1,96	

Répartition facture d'assainissement de 120 m³ au 1er janvier 2020



AUTRES INDICATEURS FINANCIERS

1) LA BALANCE GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019

ARTICLES	LIBELLES	DEPENSES	RECETTES
Section d'Investissement			
001	Solde d'exécution d'investissement reporté	-	298 764,03
10	Apports, dotations	-	253 652,60
1068	Affectation du résultat	-	-
13	Subventions Investissement	-	-
16	Emprunts et dettes	459 448,03	-
20	Immobilisations incorporelles	467,38	-
21	Immobilisations corporelles	103 425,18	-
23	Immobilisation en cours	227 518,07	-
040	Opérations d'ordre entre sections	243 410,82	646 777,10
041	Opérations patrimoniales	-	-
RESTES A REALISER		189 200,00	8 000,00
Totaux Section Investissement		1 223 469,48	1 207 193,73
Section d'Exploitation			
002	Excédent antérieur reporté	-	511 143,34
011	Charges à caractère général	540 312,42	-
012	Charges personnel et frais assimilés	271 229,41	-
013	Atténuations de charges	-	-
014	Atténuations de produits	-	-
65	Autres charges gestion	12 596,67	-
66	Charges financières	241 968,57	-
67	Charges exceptionnelles	2 994,61	-
042	Opérations d'ordre entre sections	646 777,10	243 410,82
70	Vente de produits et prestations	-	1 427 920,81
72	Production immobilisée	-	-
74	Subventions exploitation	-	321 710,74
75	Autres produits de gestion courante	-	0,60
76	Produits financiers	-	-
77	Produits exceptionnels	-	87 744,49
Totaux Section Exploitation		1 715 878,78	2 591 930,80
TOTAUX GENERAUX		2 939 348,26	3 799 124,53
Solde d'exécution investissement (déficit)		-	16 275,75
Solde d'exécution exploitation (excédent)		876 052,02	-
TOTAUX EGAUX 2 à 2		3 815 400,28	3 815 400,28

2) LA DETTE

DETTES ET CREANCES - EMPRUNTS RECAPITULATION

	CAPITAL RESTANT DU AU 31.12.2019	REMBOURSEMENTS 2019	
		CAPITAL	INTERETS
TOTAL	5 015 807,84	459 448,03	242 026,15



Exploitation en délégation de service public



CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE

1) MODE DE GESTION DU SERVICE

Le service est exploité en délégation de service public par contrat d'affermage.

Le contrat d'affermage a été signé avec :

Société SUEZ
11, place Edouard VII
75009 PARIS

Date de début de contrat : 01 avril 2010
Durée de la délégation : 12 ans
Date de fin de contrat : 31 mars 2022

Le périmètre d'affermage est constitué du territoire des 9 communes.

LE RESEAU

1) LES ABONNES

NOMBRE D'ABONNES RACCORDES OU RACCORDABLES

	2017	2018	2019	Variation N/N-1 (%)
Abonnés assainissement collectif	6 974	6 995	7 064	+0,99
Taux de desserte par des réseaux de collecte d'eaux usées (%)	94,48	94,48	94,48	-

2) LES VOLUMES ASSUJETTIS A L'ASSAINISSEMENT

Volumes assujettis à l'assainissement						
Type volume	2015	2016	2017	2018	2019	Variation N/N-1 (%)
Volumes assujettis (m ³)	767 344	749 169	756 369	737 460	745 276	+1,1

3) LE RESEAU

a) Le réseau par type

Répartition du linéaire de canalisation par type (ml)			
Désignation	2018	2019	Variation N/N-1 (%)
Linéaire de réseau séparatif Eaux Pluviales hors refoulement (ml)	42 943	43 039	+0,2
Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées hors refoulement (ml)	12 498	12 587	+0,7
Linéaire de réseau unitaire hors refoulement (ml)	107 140	107 214	+0,1
Linéaire de réseau séparatif en refoulement (ml)	941	941	-
Linéaire de réseau unitaire en refoulement (ml)	503	503	-
<i>Linéaire total (ml)</i>	<i>164 026</i>	<i>164 284</i>	<i>+0,2</i>

b) Nombre d'ouvrages à entretenir

Inventaire des principaux accessoires du réseau			
Type d'accessoires	2018	2019	Variation N/N-1 (%)
Avaloirs	2 340	2 355	+0,6
Branchements publics eaux usées	6 831	6 872	+0,6
Ouvrages de prétraitement réseau	103	103	-
Regards réseau	4 692	4 696	+0,1
Vannes	23	23	-

c) Les postes de relèvement

Inventaire des installations de relevage			
Commune	Site	Année de mise en service	Débit nominal
BITSCHWILLER-LES-THANN	PR THANN LONCHAMP	1990	25 m³/h
BOURBACH-LE-BAS	PR BOURBACH	2018	30 m³/h
RAMMERSMATT	PR RAMMERSMATT	1988	10 m³/h
RODEREN	PR RODEREN	2017	33 m³/h
THANN	PR THANN Rue Henry Lebert	2014	15 m³/h
VIEUX-THANN	PR VIEUX-THANN NOMADES	2001	20 m³/h
	PR VIEUX-THANN BURDA	1991	50 m³/h
	PR VIEUX-THANN CERNAY 1	1992	75 m³/h
	PR VIEUX-THANN CERNAY 2	1997	40 m³/h
	PR VIEUX-THANN EGLANTINES	1991	60 m³/h
	PR VIEUX-THANN OERTLI	1988	15 m³/h
WILLER-SUR-THUR	PR WILLER ALTRAIN	1996	22 m³/h
	PR WILLER VIEIL ARMAND	1998	21 m³/h

4) TRAVAUX D'ENTRETIEN ET DE REPARATIONS EN 2019 SUR L'ENSEMBLE DES RESEAUX

a) Curage - nettoyage

Curage préventif réseau				
	2017	2018	2019	Variation N/N-1 (%)
Linéaire de réseau séparatif Eaux Pluviales curé (ml)	50,27	41,96	19,77	-52,9
Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	178,07	178,84	109,59	-38,7
Linéaire de réseau unitaire curé (ml)	2 991,66	2 756,45	2 340,1	-15,1
Linéaire total de réseau curé en préventif (ml)	6 069,55	3 145,54	2 469,46	-21,5
Curage ouvrages				
Nombre d'avaloir curés	3 629	3 205	3 404	6,2
Ouvrages de prétraitement	6	5	4	-20,0

b) Interventions - réparations sur le réseau

Curage curatif				
	2017	2018	2019	Variation N/N-1 (%)
Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	66,21	200,35	132,78	-33,7
Linéaire de réseau séparatif Eaux Pluviales curé (ml)	0	0	0	0,0
Linéaire de réseau unitaire curé (ml)	238,55	357,44	219,1	-38,7
Linéaire total de réseau curé en curatif (ml)	304,76	557,79	351,88	-36,9
Désobstructions				
Réseau	11	10	6	-40,0
Branchement	28	36	26	-27,8
Avaloir	27	102	32	-68,6



c) La surveillance du réseau

Inspections réseau				
	2017	2018	2019	Variation N/N-1 (%)
Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées inspecté (ml)	31	31	0	-100,0
dont ITV (ml)	31	31	0	-100,0
Linéaire de réseau séparatif Eaux Pluviales inspecté (ml)	0	0	20	0,0
dont ITV (ml)	0	0	20	0,0
Linéaire de réseau Unitaire inspecté (ml)	2 977	363	41	-88,7
dont ITV (ml)	2 951	213	41	-80,8
dont pédestre (ml)	27	150	0	-100,0
Linéaire total inspecté	3 008	395	61	-84,6
dont ITV	2 982	245	61	-75,2
dont pédestre (ml)	27	150	0	-100,0
Visites : nombre de regards ouverts	788	956	938	-1,9

d) Extension du réseau

✓ Eaux usées :

- BOURBACH-LE-HAUT : rue Saint-Michel 120 ml / Ø 200

e) Renouvellement du réseau

- BITSCHWILLER-LES-THANN : rue des Tilleuls 142 ml / Ø 400
- THANN : rue Kléber 100 ml / Ø 200
 rue Kléber 60 ml / Ø 160
 rue Kléber 130 ml / Ø 400

f) Amélioration du réseau

- VIEUX-THANN : route de Roderen - Renouvellement des tampons de regard dans le cadre des travaux de voirie

EXPLOITATION

1) ACTIVITE CLIENTELE

	2017	2018	2019	Variation N/N-1 (%)
Abonnés assainissement collectif	6 974	6 995	7 064	+0,99
Nombre d'habitants desservis en assainissement collectif	16 947	16 899	16 828	-0,42
Nombre d'habitant desservis par l'assainissement non collectif	997	997	997	-
Taux de desserte par des réseaux de collecte d'eaux usées (%)	94,46	94,46	94,46	-
Volumes assujettis (m ³)	756 369	737 460	745 276	+1,06

2) RELATION CLIENTS

	2017	2018	2019
Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations écrites	oui	oui	oui
Taux de prise d'appel au CRC (%)	77,5	90	88,6
Satisfaction Post Contact	6,9	7,18	7,69
Pourcentage de clients satisfaits	66	69	80,1
Nombre de réclamations écrites FP2E	63	57	52
Taux de réclamations FP2E (pour 1 000 abonnés)	9,03	8,15	7,36



INDICATEURS DE PERFORMANCE

Ce chapitre présente les données et indicateurs relatifs aux caractéristiques et la performance du service demandés par le décret et l'arrêté du 2 mai 2007.

1) TABLEAU DES INDICATEURS

Indicateur		2019	Unité	Degré de fiabilité
Indicateurs du décret du 2 mai 2007				
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées unitaire ou séparatif	16 828	Nombre	B
VP.056	Nombre d'abonnements	7 064	Nombre	A
VP.199	Linéaire de réseaux de collecte des eaux usées de type unitaire	107,72	Km	A
VP.200	Linéaire de réseaux de collecte des eaux usées de type séparatif	13,53	Km	A
D202.4	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³	2,92525	€ TTC/m ³	A
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	37	Valeur de 0 à 120	B
Indicateurs de performance				
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	94,46	%	B
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	14	Nombre	A
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'assainissement	583	TMS	A
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon les filières conformes à la réglementation	100	%	A
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	10	Points	B

TARIFICATION DU SERVICE

1) MODALITES DE TARIFICATION

	Au 01/01/2019	Au 01/01/2020	Variation N/N-1 (%)
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)	0	0	-
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
<à 6 000 m ³	2,1100	2,1300	+0,95
De 6 001 à 12 000 m ³	1,8990	1,9170	+0,95
De 12 001 à 24 000 m ³	1,6880	1,8105	+7,26
De 24 001 de 36 000 m ³	1,4770	1,5975	+8,16
>à 36 000 m ³	1,4770	1,5975	+8,16
Délibération	30/03/2019	29/02/2020	
Part du délégataire			
Part fixe (€ HT/an)	11,30	11,50	+1,77
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
<à 6 000 m ³	0,2168	0,2204	+1,66
De 6 001 à 12 000 m ³	0,1900	0,1738	-8,53
De 12 001 à 24 000 m ³	0,1631	0,1326	-18,70
De 24 001 de 36 000 m ³	0,1363	0,0970	-28,83
>à 36 000 m ³	0,1363	0,0970	-28,83
Taxes et redevances			
Modernisation des réseaux de collecte (€ HT/m ³)	0,2330	0,2330	-
TVA	10 %	10 %	-

Les tarifs « collectivité » ont été fixés par délibération

- ❖ du 30 mars 2019 pour le tarif au 01/01/2019
- ❖ du 29 février 2020 pour le tarif au 01/01/2020

Les tarifs « délégataire » correspondent à l'application des modalités définies au contrat d'affermage.

Le service est assujetti à la TVA (l'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3 000 habitants et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3 000 habitants. En cas de délégation de service public l'assujettissement est obligatoire).

2) FACTURE TYPE

La facture assainissement collectif est composée de quatre parties correspondant aux différents bénéficiaires.

- ✓ Une partie revenant au **Fermier**. Elle comprend une *part fixe* (ou abonnement) et une *part proportionnelle* au m3 (l'ancien contrat ne comprenait pas de part fixe)
- ✓ Une partie revenant à la **Communauté de Communes**. Elle comprend uniquement une *part proportionnelle* au m3.
- ✓ Une partie revenant à l'**Agence de l'Eau**. *Redevance pour la modernisation des réseaux de collecte* en € / m3

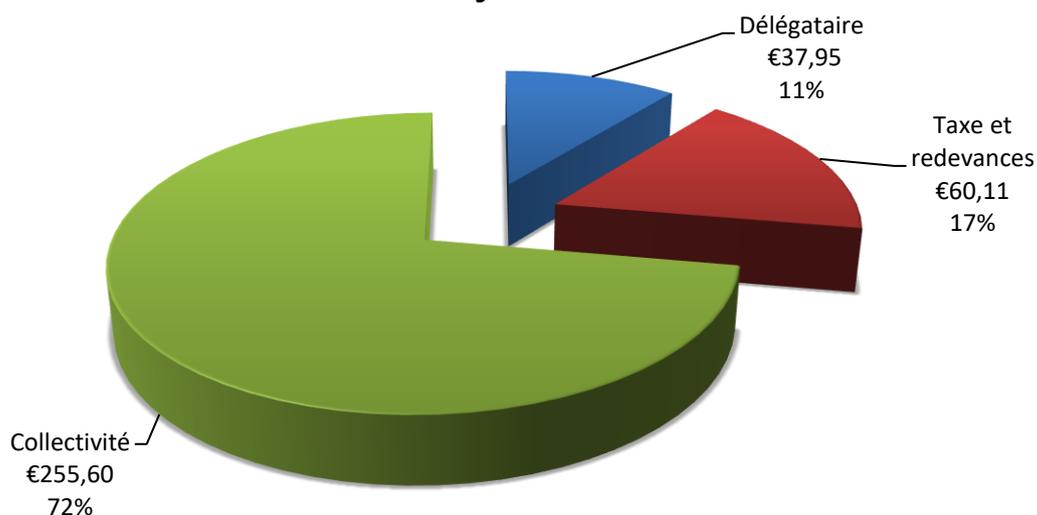
Les composantes de la facture d'assainissement d'un ménage de référence (120 m³) sont présentées ci-après :

ASSAINISSEMENT COLLECTIF	Unitaire	Montant	Unitaire	Montant	Variation N/N-1 (%)
	Au 1 ^{er} janvier 2019		Au 1 ^{er} janvier 2020		
Part collectivité					
Part fixe annuelle	0	0	0	0	
Part proportionnelle	2,1100	253,20	2,1300	255,60	+0,95
Part délégataire					
Part fixe annuelle	11,30	11,30	11,50	11,50	+1,77
Part proportionnelle	0,2168	26,02	0,2204	26,45	+1,65
Total assainissement hors taxes et redevances		290,52		293,55	+1,04
Part Agence de l'Eau					
Modernisation des réseaux de collecte	0,2330	27,96	0,2330	27,96	-
TVA 10 %		31,85		32,15	
TOTAL TTC pour 120 m³		350,33		353,66	+0,95

Répartition hors taxes et redevances	Fixe	Variable	Fixe	Variable
Part collectivité	0	253,20	0	255,60
Part exploitant	11,30	26,02	11,50	26,45
Total	11,30	279,22	11,50	282,05
Taxes et redevances		59,81		60,11
Prix TTC au m³ (D202.4)		2,92		2,95

Le rapport de la part fixe sur la totalité de la facture doit être inférieur à 30%.

Répartition pour une facture de 120 m³ au 1er janvier 2020



3) RECETTES

Compte annuel de résultat de l'exploitation 2019			
En euros	2018	2019	Variation N/N-1 (%)
TOTAL	2 059 176	2 091 625	+1,6
Exploitation du service	326 286	336 156	+3,0
• Part fixe	77 636	80 936	
• Partie proportionnelle	155 773	160 401	
• Pluvial	92 837	94 780	
• Autres produits	39	39	
Collectivités et autres organismes publics	1 649 093	1 690 082	+2,5
• Part Collectivité	1 481 788	1 523 145	
• Redevance pour modernisation des réseaux de collecte	167 305	166 938	
Travaux attribués à titre exclusif	82 785	65 263	-21,2
• Branchements	82 785	65 563	
• Autres travaux	0	0	
Produits accessoires	1 012	124	-87,7
• Autres produits accessoires	1 012	124	

4) TAUX D'IMPAYES (P257.1)

	2017	2018	2019	Variation N/N-1 (%)
Créances irrécouvrables (€)	15 160,05	10 944,51	27 098,42	147,6
Taux de créances irrécouvrables (%)	0,69	0,5	1,2	140,0
Taux d'impayés sur l'année précédente (%)	1,06	1,63	1,38	-15,3

FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

1) MONTANTS FINANCIERS

	2018	2019
Montants des investissements pendant le dernier exercice budgétaire	330 093,25	195 592,48
Montants des subventions perçues	0	8 960,00

2) ETAT DE LA DETTE DU SERVICE (P.256.2)

L'état de la dette au 31 décembre fait apparaître les valeurs suivantes :

	2018	2019
Encours de la dette au 31 décembre	2 372 697,01	2 708 388,13
Remboursement en capital	230 803,71	239 308,88
Remboursement en intérêts	94 370,23	85 865,04

3) AMORTISSEMENTS

Durant l'exercice, la collectivité a réalisé les amortissements suivants :

	2018	2019
Amortissement	554 879,73	565 974,11



PROGRAMME PREVISIONNEL DES TRAVAUX SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE DE LA CCTC EN 2020

Entretien et réhabilitation des réseaux

- Remplacement et mise à niveau de tampons
- Renouvellement de branchements d'eaux usées
- Inspection caméra de certains tronçons
- Entretien et curage des réseaux, avaloirs et dessableurs
- Surveillance et entretien des déversoirs d'orage et des stations de relevage
- Mise en service de la station de mesure sur le collecteur intercommunautaire.

Uffholtz

- Rue des Vergers : réhabilitation et extension du réseau

Leimbach

- Rue de la Forêt : création d'un nouveau réseau d'eaux usées

Roderen

- Rue Saint-Laurent : création d'un nouveau réseau d'eaux usées

Thann

- Rues Kléber, Malraux et Pasteur : renouvellement du réseau

Vieux-Thann

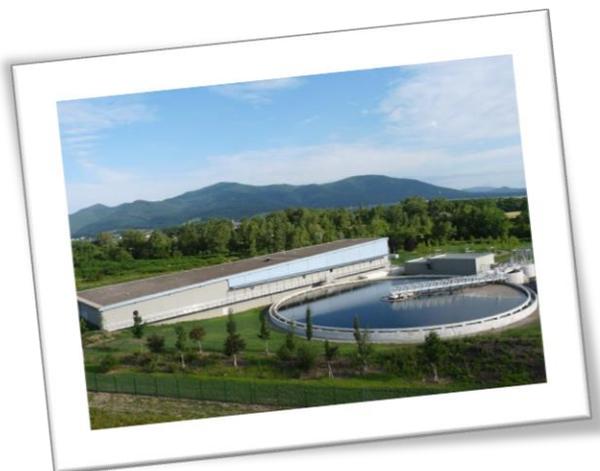
- Rue Zuhren: renouvellement du réseau

Willer-sur-Thur

- Rue des Maquisards : création d'un nouveau réseau d'eaux usées

La station de traitement des eaux usées





1) DESCRIPTIF DE L'INSTALLATION

➤ Exploitation de la station de traitement des eaux usées

La station de traitement des eaux usées (STEU) de Cernay, dont la maîtrise d'ouvrage relève de la Communauté de Communes de Thann-Cernay, est exploitée par la société SUEZ.

Par délibération du 7 décembre 2010, le Conseil de Communauté a attribué la délégation du service à la société SUEZ à compter du 1^{er} janvier 2011, pour une durée de 12 ans.

Avenant n° 1	1 ^{er} janvier 2012	Ajustement des formules d'évolution de la rémunération du délégataire
Avenant n° 2	3 octobre 2012	Complément portant sur la rémunération, son évolution ainsi que les modalités de facturation et de paiement
Avenant n° 3	12 décembre 2015	Ajustement des formules d'évolution de la rémunération du délégataire

➤ Les effluents traités à la station de traitement des eaux usées

L'alimentation de la STEU de Cernay se fait à l'aide d'un réseau majoritairement de type unitaire. Les effluents proviennent des communes de CERNAY, STEINBACH, UFFHOLTZ, WATTWILLER (régie), WILLER-SUR-THUR, BITSCHWILLER-LES-THANN, LEIMBACH, RAMMERSMATT, RODEREN, THANN et VIEUX-THANN (DSP), soit au total 11 communes.

Sont par ailleurs traités les effluents de certains industriels conventionnés, qui sont :

- BIMA 83
- DU PONT DE NEMOURS
- ABATTOIR DEPARTEMENTAL DE CERNAY
- CENTRE HOSPITALIER DE CERNAY
- SYNDICAT MIXTE DU SECTEUR 4
- TANK SERVICE

Les matières de vidange en provenance de fosses septiques ou fixes répondent aux critères d'admissibilité de l'installation.

La station de traitement des eaux usées de Cernay est dimensionnée pour traiter une pollution équivalente à 52 500 équivalents-habitants (près de 80 000 en temps de pluie).

a) Dimensionnement de la station

52 500 EH (*)	31 000 EH domestiques	21 500 EH industriels	1 060 m ³ /h max	25 300 m ³ /j max
---------------	-----------------------	-----------------------	-----------------------------	------------------------------

Paramètres	Temps sec			Temps de pluie		
	Part domestique	Part non-domestique	Total	Part domestique	Part non-domestique	Total
DBO5 (kg/j)	1 850	630	2 480	2 775	630	3 405
DCO (kg/j)	3 700	2 600	6 300	5 550	2 600	8 150
NTK (kg/j)	400	265	665	480	265	745
MES (kg/j)	2 775	770	3 545	5 550	770	6 320
Pt (kg/j)	77	7	84	92	7	99
Débit journalier (m ³ /j)			12 650			25 300
Débit moyen horaire (m ³ /j)			527			1 054
Débit de pointe horaire (m ³ /j)			830			1 060

(*) *Equivalents habitants*

Le principe de traitement retenu est un traitement conventionnel à boues activées. Après prétraitement par dégrillage et dessablage, les étapes de dégradation biologique des pollutions carbonée, azotée et phosphorée se déroulent dans deux bassins successifs : un bassin d'anaérobiose et d'anoxie, puis un bassin d'aération.

Enfin, une clarification permet de séparer les boues produites de l'eau épurée rejetée à la Thur.

b) Norme de rejet

Le rejet des eaux traitées de l'unité de traitement se fait par l'intermédiaire de la lagune de finition avant rejet en rive droite de la Thur conformément à l'arrêté préfectoral n°2006-209-6 du 26 juillet 2006.

Les tableaux ci-dessous présentent les normes définies dans chacun des textes réglementaires.

NIVEAU DE REJET PAR TEMPS SEC

Paramètres	Concentration moyenne en mg/l		Rendement en %
DBO5	25	et	75
DCO	100	et	75
MES	30	et	90
NH4	10	et	75
NGL	15	et	70
Pt	2	et	80

NIVEAU DE REJET PAR TEMPS DE PLUIE

Paramètres	Concentration moyenne en mg/l		Rendement en %	Tolérance
DBO5	25	ou	75	Dépassement toléré 25 jours par an
DCO	100	ou	75	
MES	30	ou	90	
NH4	10	ou	75	Respect de la concentration ou du rendement en moyenne annuelle
NGL	15	ou	70	
Pt	2	ou	80	

2) L'INVENTAIRE DU PATRIMOINE

a) Les points de rejet au milieu naturel

	Site
DO 1288	Thann - Avenue de Gubbio
DO 1289	Thann - Avenue de Tonneins
DO 1292	Leimbach - Route de Masevaux
DO 1321	Bitschwiller - Tilleuls
DO 1322	Bitschwiller - Rue de l'Ecole
DO 1597	Thann - Avenue Pasteur
DO C2	Cernay - Quai des Platanes
DO C4	Cernay - Rue des Fabriques
DO C5	Cernay - Rue des Fabriques
DO C6	Cernay - Rue des Lauriers
DO Wa14	Wattwiller - Rue de Guebwiller



3) TRAITEMENT DES EAUX USEES REÇUES PAR LA STATION

3.1 Le bilan hydraulique

a) Typologie des points de mesure réglementaires SANDRE

Code Sandre du type de point réglementaire	Libellé du type de point réglementaire	Ouvrage concerné	Nombre de points possibles au sein de l'ouvrage concerné	Nature du support concerné
A2	Déversoir en tête de station	STEU	0 à 1	Eau
A3	Entrée Station	STEU	1	Eau
A4	Sortie Station	STEU	1	Eau
A5	By-pass	STEU	0 à 1	Eau

b) La pluviométrie

Le tableau suivant détaille l'évolution de la pluviométrie observée en précipitations annuelles. La pluviométrie a un impact important sur les volumes collectés et épurés et peut expliquer certains faits d'exploitation tels que les déversements.

	La pluviométrie annuelle				
	2016	2017	2018	2019	Variation N/N-1 (%)
Pluviométrie (mm)	810	561	623	734	+17,8

c) Les volumes reçus en entrée du système de traitement (A3)

	Volumes collectés en entrée de système de traitement				
	2016	2017	2018	2019	Variation N/N-1 (%)
Volumes annuels (m ³)	4 509 336	3 178 884	3 882 484	4 140 405	+6,6

d) Les volumes déversés en tête de station (A2)

	2016	2017	2018	2019	Variation N/N-1 (%)
	Volumes annuels (m ³)	815 558	194 891	575 117	273 582

Commentaire :

La pluviométrie est en hausse par rapport à 2018 (+10% environ).
Les volumes déversés sont significatifs en mars et en décembre, liés à des épisodes pluvieux intenses, mais restent inférieurs aux volumes déversés en 2018.

e) Les volumes traités (A4)

Commune	Site	2016	2017	2018	2019	Variation N/N-1 (%)
CERNAY	STEU CERNAY	4 896 162	3 489 537	4 188 095	4 381 495	+4,6

Commentaire :

Il existe une bonne corrélation entre les mesures de débits entrée et sortie (6%). De plus, un contrôle des débitmètres a été réalisé par le fabricant SIEMENS.

3.2 Le bilan d'exploitation

a) Charges et concentrations entrantes en entrée de station

Paramètres	Charges entrantes (kg/j)			Variation N/N-1 (%)
	2017	2018	2019	
Charge DBO5	1 198	1 373	1 403	+2,2
Charge DCO	3 627	3 415	3 561,7	+4,3
Charge MES	2 023	2 062	2 197,7	+6,6
Charge NG	351	359	360,3	+0,4
Charge N-NH4	232	228	238,8	+4,8
Charge Pt	42,8	42,1	43,9	+4,3

Commentaire :

Les charges entrantes sont stables sur l'ensemble des paramètres entrée station.

b) Apports extérieurs

Le tableau suivant permet de mesurer l'évolution quantitative des apports extérieurs (hors réseau de collecte) : graisses, matières de vidange, matières de curage, ...

	Paramètres	2017	2018	2019
S12 – Apport extérieur en matière de vidange	Débit (m ³)	2 423	2 605	2 481
S12 – Apport extérieur en matière de vidange	Qmois (m ³ /mois)	203	216	207
S7 – Apport extérieur en huiles/grasses	Volume (m ³)	849	891	1 309

Commentaire :

Les apports extérieurs sont en hausse pour les graisses et en baisse pour les matières de vidange. Les quantités livrées à la station sont limitées pour ne pas impacter son bon fonctionnement.

c) Consommations d'eau et de réactifs

Points prélèvement	Nature	Unité	2018	2019	Variation N/N-1 (%)
S14 – Réactifs utilisés (file "eau")	Sels de Fer (FeCl3)	kg	203 800	192 516	-5,5
S14 – Réactifs utilisés (file "eau")	Eau potable	m ³	4 007	5 149	+28,5
S15 – Réactifs utilisés (file "boue")	Polymère (liquide)	kg	17 776,5	14 583,5	-18,0

Commentaire :

Pour le sel de fer, on note une légère baisse liée aux optimisations menées sur les taux de traitement. Toutefois, depuis le by-pass du bassin C2A (contact-anaérobie-anoxie), les consommations sont en forte hausse puisque la déphosphatation biologique ne se fait plus.

d) Production de boue

Données	2017	2018	2019	Variation N/N-1 (%)
MS boue (T)	619	591	583	-1,4
Siccité moyenne sortie centrifugeuse (%)	20	20,6	19,5	-5,6
Siccité moyenne sortie sécheur (%)	85	81,6	85,7	+4,8

Commentaire :

La production de boues est stable, à noter que les boues produites sont estimées par un calcul :
 $Q \text{ boues} \times \text{concentration recirculation}$.
 La siccité centrifugeuse est en légère diminution mais cela n'a pas impacté la siccité sortie sécheur, qui est en hausse.

e) Evacuation de boue

Le tableau suivant détaille les principales caractéristiques de l'évacuation des boues produites en fonction de leur destination :

		TMB	Siccité (%)	TMS
Stock au 31/12/18	Boues séchées			8
Evacuation 2019	Boues séchées (Holcim)	343,67	85,6	294
	Boues déshydratées	1 272,34	19,5	248
Stock au 31/12/19	Boues séchées			0

f) Sous-produits de traitement

Points prélèvement	Paramètres	Filière	2017	2018	2019	Variation N/N-1 (%)
S10 – Sable produit	Poids (kg)	ISDND	48 300	51 120	29 380	-42,5
S11 – Refus de dégrillage produit	Poids (kg)	ISCND	35 080	36 900	52 760	+43,0
S9 – Huiles/graisse évacuées sans traitement	Volume (m ³)	STEU	-	6	0	-100,0

g) La consommation électrique

2015	2016	2017	2018	2019	Variation N/N-1 (%)
2 676 142	2 766 274	2 562 673	2 183 547	1 921 187	-12,0

Commentaire :

La consommation électrique en baisse s'explique par l'arrêt du sécheur lors des essais compostage (et également la diminution des volumes à traiter).

h) La consommation en gaz

2015	2016	2017	2018	2019	Variation N/N-1 (%)
2 040 377	2 410 788	2 128 790	2 535 416	1 517 373	-67,09

Commentaire :

Forte diminution de la consommation en gaz puisqu'une partie de l'année le sécheur était à l'arrêt (dysfonctionnement, essai compostage).

3.3 La qualité du traitement des eaux usées

a) La conformité des rejets du système de traitement

L'ARRETE PREFECTORAL

Le principal texte réglementaire régissant l'autosurveillance est l'arrêté du 21 juillet 2015, dont certains points comme la conformité du système de collecte ont été précisés dans la note du 7 septembre 2015. En février 2017, l'administration a diffusé un commentaire technique dont la partie 2 est consacrée à l'autosurveillance des systèmes d'assainissement collectifs.

Paramètres	NORMAL TEMPS SEC					NORMAL TEMPS DE PLUIE				
	Charge nominale (kg/j)	Concentration (mg/L)	ET/OU	Rendement (%)	Valeur Réhibitoire (mg/L)	Charge Nominale (kg/j)	Concentration (mg/L)	ET/OU	Rendement (%)	Valeur Réhibitoire (mg/L)
DB05	2 480	25	ET	75	50	3 405	25			50
DCO	6 300	100	ET	75	250	8 150	100			250
MeS	3 545	30	ET	90	85	6 320	30			85
NH4+		10	ET	75			10			
NG	665	15	ET	70		745	15			
Pt	84	2	ET	80		99	2			

b) Conformité par paramètre

Le détail par paramètre apparaît sur le tableau suivant :

Conformité par paramètre									
Autorisations de rejets	Paramètres	Flux moy. Entrée (kg/j)	Conc. Moy. Sortie (mg/l)	Flux moy. Sortie (kg/j)	Rendement Moyen (%)	Nbre de Dépass.	Nbre de dépass. tolérés	Réhibitoires	Conformité
2006-209-6	DBO5	1 402,96	6,18	75,26	95	1	5	0	Oui
2006-209-6	DCO	3 561,72	21,41	262,82	93	0	9	0	Oui
2006-209-6	MeS	2 197,71	8,33	102,21	95	4	9	0	Oui
2006-209-6	NG	360,29	5,08	60,98	83	0	5	0	Oui
2006-209-6	N-NH4	238,83	1,47	17,66	93	0	5	0	Oui
2006-209-6	Pt	43,89	0,71	8,59	80	0	5	0	Oui

Commentaire :

L'ensemble des paramètres respecte globalement les normes de rejet.

On constate un dépassement du seuil de rejet pour le paramètre DBO5 le 13/3/2019, et le 9/10/2019 pour les MES ; lié au point A2. En effet ce jour, la concentration en sortie STEP respectivement en DBO5 et MES était de 2 et 5 mg/l bien inférieure au seuil de rejet (respectivement 25 et 30 mg/l).

Nous n'avons pas dépassé le nombre de dépassement tolérés dans l'année.

c) Conformité des fréquences d'analyse

Le respect du nombre d'analyses retenues par rapport au nombre prévu par l'arrêté est synthétisé dans le tableau suivant :

Conformité du planning d'analyses					
Autorisations de rejets	Paramètres	A réaliser	Réalisées	Retenues	Taux de conformité
2006-209-6	DBO5	24	52	51	216,7 %
2006-209-6	DCO	104	104	103	100,0 %
2006-209-6	MeS	104	104	103	100,0 %
2006-209-6	NG	24	52	52	216,7 %
2006-209-6	N-NH14	24	52	52	216,7 %
2006-209-6	Pt	24	51	51	212,5 %

d) Conformité annuelle globale

Une station est dite conforme si et seulement si elle est globalement conforme sur l'ensemble de ses paramètres.

Conformité annuelle globale					
Commune	Site	2016	2017	2018	2019
CERNAY	STEU CERNAY	Oui	Oui	Oui	Oui

Commentaire :

Le système de traitement est conforme pour l'année 2019 et respecte les normes de l'arrêté.

4) BILAN FINANCIER

a) Compte annuel de résultat de l'exploitation 2019

Détails des produits			
En euros	2018	2019	Variation N/N-1 (%)
TOTAL	827 491	802 355	-3,0
Exploitation du service	827 491	802 338	-3,0
• Part fixe	27 744	8 601	
• Partie proportionnelle	757 163	738 056	
• Conventions spéciales de déversement	42 584	55 682	
Produits accessoires	0	17	0,0
• Autres produits accessoires	0	17	

BILAN D'EXPLOITATION DE LA STATION DE TRAITEMENT DES EAUX USEES
(Montants versés à SUEZ dans le cadre de la DSP,
hors rémunération au titre des industriels conventionnés pour l'exploitation de la STEU)

DEPENSES	H.T.	TVA		TTC
		TAUX	MONTANT	
Part proportionnelle aux EU pour les usagers du secteur Cernay (régie)	320 879,60	10 %	32 087,96	352 967,56
Rémunération pour le secteur Thann (DSP) au titre du renouvellement	45 436,92	10 %	4 543,69	49 980,61
Rémunération au titre du secteur Thann (DSP) pour l'exploitation de la STEU	356 838,96	10 %	35 683,90	392 522,86
Rémunération au titre du secteur Thann (DSP) pour l'exploitation du regard de comptage des effluents	2 771,16	10 %	277,12	3 048,28
Rémunération au titre du secteur Thann (DSP) pour l'exploitation du collecteur intercommunal	2 954,28	10 %	295,43	3 249,71
Rémunération au titre des industriels conventionnés pour le renouvellement	5 758,08	10 %	575,81	6 333,89
TOTAL HT				734 639,00
TVA				73 463,90
DEPENSES TOTALES TTC :				808 102,90
RECETTES				
Prime A.E.R.M. (au titre de l'année 2018) Montant total de la prime : 91 535 €, dont 54,31 % au secteur Thann : 49 712,66 € et 45,69 % au secteur Cernay : 41 822,34 €				91 535,00
RECETTES TOTALES TTC :				91 535,00
Montant total des frais de fonctionnement T.T.C.				716 567,90

Présenté au Conseil de Communauté de Communes de Thann-Cernay le

Exploitation en régie

Présenté :

- au Conseil Municipal de la ville de Cernay le
- au Conseil Municipal de la commune de Steinbach le
- au Conseil Municipal de la commune d'Uffholtz le
- au Conseil Municipal de la commune de Wattwiller le

Exploitation en délégation de service public

Présenté :

- au Conseil Municipal de la commune de Bitschwiller-les-Thann le
- au Conseil Municipal de la commune de Bourbach-le-Bas le
- au Conseil Municipal de la commune de Bourbach-le-Haut le
- au Conseil Municipal de la commune de Leimbach le
- au Conseil Municipal de la commune de Rammersmatt le
- au Conseil Municipal de la commune de Roderen le
- au Conseil Municipal de la ville de Thann le
- au Conseil Municipal de la ville de Vieux-Thann le
- au Conseil Municipal de la commune de Willer-sur-Thur le

A Cernay, le

Le Vice-Président,